

L'ENVIRONNEMENT | 2014

en Principauté de Monaco



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Sommaire

Préface

Cette édition de «L'Environnement en Principauté», fidèle à sa structure, rappelle en tout premier lieu les grands axes de l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain en faveur des thématiques de développement durable sur l'année écoulée.

Les chapitres suivants présentent les éléments clés de la politique du Gouvernement et de ses Services en faveur de la préservation de la biodiversité, du plan énergie climat et de la ville durable, ainsi qu'un focus sur la mobilisation de la Communauté monégasque.

Rappelons que la Principauté de Monaco a été le premier pays de l'Annexe 1 à déposer, le 27 décembre 2013, ses instruments d'acceptation de la seconde période du Protocole de Kyoto (2013-2020).

Dans le cadre de cette seconde période d'engagement, Monaco poursuit de façon soutenue ses efforts pour réduire ses émissions carbonées de 30% en 2020 par rapport à 1990. Ces objectifs ont été pris conformément à ce qui avait été annoncé par S.A.S. le Prince Souverain en 2009 lors de la conférence climatique de Copenhague et réaffirmé, à Durban en décembre 2011 et à Doha en novembre 2012. L'engagement de la Principauté en matière de réduction des gaz à effet de serre est l'un des plus ambitieux, fixant comme objectif pour 2050 une réduction de 80% de ses émissions ainsi que la neutralité carbone.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement met en œuvre un Plan Energie Climat. Ce dernier a d'ailleurs été labellisé en 2014 par l'European Energy Award, une certification qui vise à consolider et enrichir les démarches déjà entreprises pour atteindre les objectifs fixés en matière de plan énergie climat et plus largement de développement durable.

Fin 2015, Paris accueillera la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). L'enjeu de ce rendez-vous majeur pour notre planète est de trouver un accord global sur les réductions d'émission des gaz à effet de serre. La Principauté s'est d'ores et déjà engagée dans cette démarche.



S.A.S. LE PRINCE ALBERT II UN CHEF D'ÉTAT ENGAGÉ

S.A.S. le Prince Albert II à la conférence publique de Genève, 24 avril 2014

AGENDA ENVIRONNEMENTAL 2014 DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO

► San Francisco – 24 et 25 février 2014 Commonwealth Club of California et World Ocean Summit 2014

S.A.S. le Prince Albert II a participé à deux événements de dimension internationale où Il s'est exprimé sur la thématique des Océans, à San Francisco.

Le 24 février, sur invitation du Commonwealth Club of California*, S.A.S. le Prince Souverain a exposé « l'état des Océans dans le monde moderne » et présenté Son engagement au niveau environnemental au

travers des actions menées par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Le 25 février, S.A.S. le Prince Souverain est intervenu au World Ocean Summit 2014**, organisé par *The Economist*, en partenariat avec National Geographic, et a présenté les fondements « des stratégies durables pour l'Océan » devant des leaders mondiaux du monde politique, des entreprises, des organisations internationales, des ONG, des groupes de réflexion et des universités.

En marge de ces manifestations, S.A.S. le Prince Souverain s'est entretenu avec de nombreuses personnalités telles que Mme Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO, et S. E. M. José Maria FIGUERES, ancien Président du Costa Rica.



Conclusions Académie Marine au Musée Océanographique, Monaco, 25 mars 2014

Au travers de ces deux événements, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé devant une audience internationale et de haut-niveau, Son engagement personnel et celui de la Principauté dans le domaine de l'environnement et du développement durable, notamment pour la préservation des Océans.

► Genève - 24 avril 2014 Conférence publique sur le thème : « Un développement durable est-il possible sur une planète en réchauffement ? »

S.A.S le Prince Albert II a apporté des éléments de réponse à la question posée par cette conférence, en compagnie de deux autres intervenants de marque : le Pr. Jean-Pascal VAN YPERSELE, Vice-Président du

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que Mme Sunita NARAIN, Directeur général du Centre pour les Sciences et l'Environnement (ONG basée en Inde) et membre du Conseil d'administration de la Fondation Prince Albert II de Monaco, le 24 avril 2014, au Palais des Nations.

Les discussions étaient animées par M. Mark HALLE, Vice-Président de l'Institut international du développement durable, et se sont appuyées notamment sur les récentes données publiées par le GIEC dans le cadre de la préparation de son 5^{ème} rapport d'évaluation.

Cette manifestation s'est tenue au siège de l'Office des Nations Unies à Genève, en partenariat avec cet Office et la Fondation Prince Albert II de Monaco.

* Le Commonwealth Club of California est un club apolitique créé en 1903 qui compte 16 000 membres résidents appartenant au monde des affaires, des organisations à but non lucratif, des milieux académiques et des dirigeants locaux. Ce club organise environ 400 présentations et conférences par an.

** Le World Ocean Summit 2014 s'est tenu du 24 au 26 février 2014. Ce sommet a réuni pour la 2^{ème} fois les leaders mondiaux issus de différents horizons, afin de poursuivre les résultats du dialogue engagé à Singapour lors du sommet de 2012. MM. John KERRY, Secrétaire d'Etat américain, Anibal Cavaco SILVA, Président de la République portugaise, et Mme Sri MULYANI, Directrice de la Banque Mondiale ont fait notamment partie des personnalités invitées à dialoguer lors de ce World Ocean Summit 2014.



4^{ème} édition de l'Euro-Mediterranean Energy Efficiency Forum au Grimaldi Forum, Monaco, 24 et 25 mars 2014



Réception au Consulat du Portugal au Yacht Club de Monaco, 27 mars 2014

► **Washington – 16 et 17 juin 2014**
Conférence « Notre Océan »

A l'invitation de M. John KERRY, Secrétaire d'Etat américain, S.A.S. le Prince Albert II a prononcé une allocution lors de la conférence «Notre Océan» organisée au Département d'Etat, à Washington, les 16 et 17 juin 2014.

Cette conférence a réuni plus de 350 participants (décideurs politiques, scientifiques, experts, membres d'ONG) sur les thèmes de l'acidification, de la pollution des océans et de la pêche durable.

D'autres personnalités également très concernées par ces problématiques, comme le Président des Kiribati, le Président des Palaos et le Ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle Zélande, avaient confirmé leur présence.

Par ailleurs, S.A.S. le Prince a eu une réunion de travail avec M. John KERRY sur la protection des océans, le 16 juin en fin de matinée.

S.A.S. le Prince en Sa qualité de Chef d'Etat S'est toujours impliqué sur ce sujet afin de faire évoluer les prises de conscience tant du grand public que des décideurs politiques.

La Fondation Albert II de Monaco, qui soutient aujourd'hui plus de trois cents projets à travers le monde, est particulièrement active dans ce domaine.

► **Kenya – 26 juin 2014**
Conférence du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu à Nairobi, au Kenya, à l'occasion de la Conférence du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), à laquelle Il a participé aux cotés du Président de la République du Kenya, S. E. M. Uhuru KENYATTA, et de nombreuses autorités, le jeudi 26 juin 2014.

Les délégations de plus de 150 pays avaient amorcé leur réflexion d'une semaine sur les liens entre le développement économique mondial et l'environnement.

La 11^{ème} édition de l'annuaire de l'UNEP a examiné dix nouveaux enjeux mis en évidence dans les rapports précédents au cours de ces dix dernières années, y compris les déchets plastiques dans l'océan. L'annuaire 2014 a donné une mise à jour de chaque question et fourni des options pour l'action.

S.A.S. le Prince Souverain est intervenu pour la première fois en tant que Président de la Commission Sport et Environnement du Comité International Olympique (CIO) afin de souligner les étroites relations existant entre l'UNEP et cette instance, liées par vingt ans de partenariat.

Le Prince S'est entretenu notamment avec M. KEINO, Président du Comité Olympique Kenyan et membre du CIO, et M. PAU, secrétaire du Comité Olympique Kenyan.

Le Souverain a participé également à la conférence de presse de la « Global Ocean Commission ».

► **Chili - 30 juin au 2 juillet 2014**
5^{ème} édition de la « Monaco Blue Initiative »

Le 30 juin, à Valparaiso, le Prince Souverain a visité les installations de la base militaire de la marine chilienne et, plus particulièrement, son école et son musée océanographique en compagnie de S.E.M. Bernard FAUTRIER, Administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II et de M. Robert CALCAGNO, Directeur général de l'Institut océanographique, Fondation Albert I^{er} Prince de Monaco.



Réception Palais, 10^{ème} anniversaire du Climate Group, Genève, 24 avril 2014

Il a participé ensuite à un dîner de gala donné en faveur de l'AMADE Chili (Association Mondiale des Amis de l'Enfance).

Le 1^{er} juillet, à Santiago du Chili, Il a assisté au lancement de la 5^{ème} édition de la « Monaco Blue Initiative » (MBI) qui s'est déroulée sur deux jours.

Une cinquantaine de décideurs politiques, entrepreneurs, scientifiques, représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales, experts de haut niveau des océans ont répondu présent à l'invitation de la « Monaco Blue Initiative » afin de confronter leurs expériences et de mutualiser leurs solutions et bonnes pratiques.

Cette plateforme internationale de dialogue et d'échanges visant à faire émerger une gestion plus durable des océans s'est concentrée pour cette édition notamment sur les thèmes du financement des Aires Marines Protégées et de la gouvernance des espaces en haute mer.

S.A.S le Prince Souverain a également eu une audience avec Mme Michèle BACHELET, Présidente de la République du Chili.

Il a rejoint la conférence de la MBI après cet entretien pour en prononcer le discours de clôture.

► **Grèce - 26 et 27 juillet 2014**
Mobilisation Princièrè en Méditerranée

Le 26 juillet, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu en Grèce, sur l'île de Mykonos, pour assister à une présentation d'un programme mis en place par Sa Fondation et le World Wide Fund (WWF) Grèce visant à la protection des phoques moines.

Le 27 juillet, le Prince S'est rendu sur l'île de Gyaros en compagnie de scientifiques pour constater l'évolution de cette espèce en danger, puis Il a rencontré l'équipe du voilier Tara qui Lui a fait un point sur les études en cours.

► **Beijing – 19 août 2014**
Inauguration des nouveaux locaux de la Fondation Prince Albert II

Le Souverain a inauguré à l'occasion de Son voyage en Chine des locaux permettant d'asseoir la présence de la Principauté de Monaco dans la capitale chinoise. Mis à disposition dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le groupe Parkview et la Fondation Prince Albert II, ces locaux accueilleront le Consulat général de Monaco à Beijing et offriront des opportunités nouvelles de promotion de la Principauté, grâce à un espace événementiel dédié, le « Salone Monaco ».

Ces espaces permettront ainsi à l'Ambassade de Monaco auprès de la République populaire de Chine, ainsi qu'aux entités de la Principauté, d'y organiser des événements, des expositions, des conférences et des rencontres, à commencer par la Fondation Prince Albert II, dans le cadre de son action environnementale.

À l'occasion de cette inauguration, une réception a été donnée par l'Ambassade de Monaco en Chine, et plusieurs rencontres se sont déroulées entre S.A.S. le Prince Souverain et les autorités chinoises. Le Prince S'est entretenu également avec les lauréats chinois du prix de la Fondation Prince Albert II.



Préparation de l'Exposition Universelle 2015, Milan, 16 septembre 2014



Sommet des Chefs d'Etat sur le Climat à l'ONU. Lancement de la Climate Week NYC. New York, du 23 au 25 septembre 2014

► **Milan - 16 septembre 2014**
Préparation de l'Exposition Universelle 2015

S.A.S. le Prince Albert II s'est rendu à Milan dans le cadre de la préparation de l'Exposition Universelle de 2015, consacrée au thème : « *Nourrir la planète, énergie pour la vie* », le mardi 16 septembre 2014.

Le Prince Souverain a été accueilli par M. Maurizio MARTINA, Ministre italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières, M. Giuseppe SALA, Commissaire Général de l'exposition Milan 2015, et M. Stefano GATTI, Directeur Général des Affaires internationales de l'exposition Milan 2015, et a participé à la réunion du jury du « Food Knowledge Programme », un programme de recherche sur la sécurité alimentaire, coordonné par l'Institut de Bari, en partenariat avec

l'Université Polytechnique de Milan (METID). S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a pris la parole lors de la conférence de présentation de cette initiative à la presse, au siège de la Fondation Cariplo.

L'Exposition Universelle a ouvert ses portes à Milan le 1^{er} mai 2015. Le Pavillon de Monaco, édifié sur une parcelle de 1010 m², est idéalement situé sur le boulevard des Pavillons Internationaux, entre l'Arabie Saoudite, le Japon et la Russie.

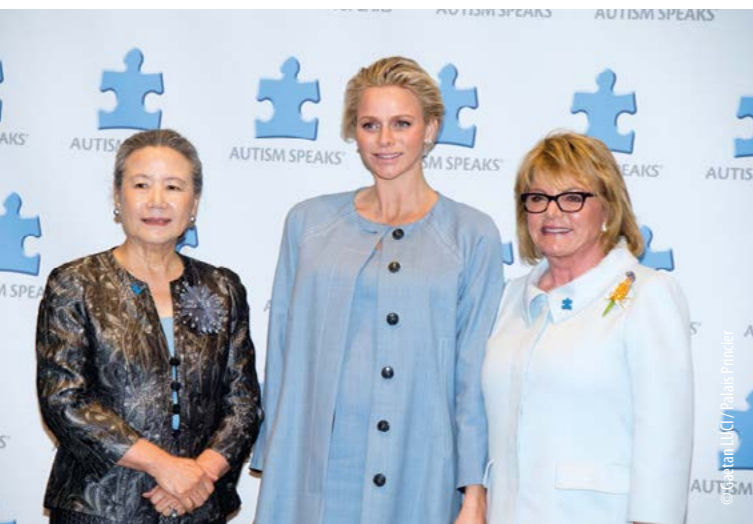
Il présente des espaces liés à la solidarité, la durabilité et l'innovation.

L'architecture écologique du Pavillon a été élaborée par l'italien Enrico POLLINI. La construction du Pavillon a été assurée par la société ESKO, société monégasque spécialisée dans les structures modulaires innovantes.

A l'issue de l'Exposition Universelle, en partenariat avec la Croix-Rouge monégasque et avec le soutien du Gouvernement Princier, le Pavillon sera remonté au Burkina Faso, pays d'intervention prioritaire de la Coopération monégasque. Son architecture sera adaptée aux conditions climatiques locales et à sa nouvelle utilisation en tant que centre de formation.

► **New York – 23 au 25 septembre 2014**
Sommet des Chefs d'Etat sur le Climat à l'ONU
Lancement de la Climate Week NYC

S.A.S. le Prince Souverain a participé au Sommet des Chefs d'Etat sur le Climat à l'ONU le 23 septembre à New-York et, dans le cadre des activités de Sa Fondation, a assisté également au lancement de la Climate Week NYC.



S.A.S. la Princesse Charlène a assisté au 7^{ème} « World Focus on Autism », New York, 25 septembre 2014



S.A.S. le Prince Souverain et la Princesse Charlène à la session plénière d'ouverture de la Clinton Global Initiative, New York, 25 septembre 2014



Cérémonie Awards Fondation Prince Albert II et Séminaire sur les océans, Palm Springs, 11 octobre 2014

S.A.S. la Princesse Charlène a accompagné le Prince Souverain à la session plénière d'ouverture de la Clinton Global Initiative.

A l'invitation de Mme BAN Soon-Taek – épouse du Secrétaire Général des Nations Unies M. BAN Ki-Moon – et de l'association « Autism Speaks », S.A.S. la Princesse Charlène a assisté au 7^{ème} « World Focus on Autism », le jeudi 25 septembre.

► **Portugal – 29 et 30 octobre 2014**
« Conférence Biomarine »

S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à Cascais à l'occasion de la « Conférence Biomarine », qui s'est tenue les 29 et 30 octobre 2014.

A son arrivée, S.A.S. le Prince Albert II s'est entretenu avec S. E. M. Anibal Antonio CAVACO SILVA, Président de la République Portugaise.

A l'issue de cette réunion de travail, il a rencontré Mme Dilek AYHAN, Secrétaire d'Etat du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche norvégienne, ainsi que M. Jaber AL SHEHRI, Vice-ministre de la Pêche du Royaume d'Arabie Saoudite.

Le 30 octobre 2014, le Prince a prononcé un discours lors de la « Conférence Biomarine » qui s'est déroulée en présence du Pr. Manuel PINTO DE ABREU, Secrétaire d'Etat à la Mer du Portugal, au Palacio Estoril Hôtel.



Réunion de restitution du rapport de la Global Ocean Commission au Musée Océanographique, Monaco, 2 décembre 2014



LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL : UNE PRIORITÉ

Les quatre piliers de la politique de développement durable de la Principauté de Monaco se fondent sur la gestion du patrimoine naturel, la mise en œuvre du Plan Energie Climat, un panel d'actions en faveur d'une ville durable, et la mobilisation de la Communauté monégasque.

La gestion du patrimoine naturel porte sur la préservation de la biodiversité marine et terrestre, mais également sur la gestion de la ressource en eau, la surveillance des milieux et le contrôle des pollutions.

► La Biodiversité : une priorité

Le Gouvernement Princier renforce sa politique en matière de préservation et de protection de l'environnement, par l'adhésion à de nombreuses Conventions Internationales en la matière, dont : la

Convention sur la Diversité Biologique, la Convention de Washington (CITES), l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Convention Alpine, l'Accord RAMOGE, le Sanctuaire PELAGOS, la Convention de Barcelone, ces quatre dernières étant spécifiques aux enjeux du bassin méditerranéen. En effet, malgré un territoire exigu densément urbanisé, la Principauté de Monaco mène une action volontariste pour la préservation de sa biodiversité, dont la richesse est souvent insoupçonnée.

► Connaître

Le premier volet de cette politique consiste en l'acquisition de connaissances de base des milieux, notamment

au travers des inventaires réguliers d'espèces et d'habitats. La réalisation de ces derniers n'est pas seulement l'établissement d'une liste exhaustive, mais rend possible le suivi dans le temps de ce patrimoine : ils permettent d'identifier les espèces utilisables en tant qu'indicateurs biologiques. Le recensement de ces populations et l'étude de leur dynamique rendent également compte de l'efficacité des mesures de protection ou de restauration en cohérence avec une politique de conservation des écosystèmes.

Cette démarche sert donc de base à la gestion du milieu et peut être un outil essentiel dans l'adaptation de la réglementation. De nombreux inventaires sont ainsi engagés en Principauté en s'appuyant notamment sur les recommandations des différentes Conventions Internationales auxquelles Monaco est Partie. Une attention particulière est apportée aux espèces patrimoniales ou protégées, aux habitats remarquables et aux aires marines protégées (Larvotto et Spélugues).

Ces indicateurs biologiques (bio-indicateurs) sont constitués par une espèce ou un groupe d'espèces, végétales ou animales, dont la présence renseigne sur certaines caractéristiques physico-chimiques ou biologiques de l'environnement ou sur l'incidence de certaines pratiques. Les effets sont donc observables à l'échelle de l'individu et se traduisent par des altérations morphologiques, comportementales, tissulaires

ou physiologiques, au niveau d'une population voire d'un éco-système.

Le rôle de ces bio-indicateurs est de détecter les perturbations de l'environnement, d'en mesurer les effets et d'évaluer les modifications des conditions environnementales pouvant résulter de dispositions palliatives. Ils constituent des outils de prédiction, d'aide à la décision et sont indispensables à l'établissement d'un diagnostic écologique. Ces indicateurs biologiques sont basés sur l'utilisation d'espèces clés ou de modèles biologiques sensibles aux perturbations du milieu (pollutions, invasions, changement global). Ces informations sont indissociables du suivi physico-chimique des eaux le long du littoral et permettent d'adapter finement les mesures de gestion nécessaires au maintien et à la protection de la biodiversité sur l'ensemble du territoire monégasque.

Les cartographies des biocénoses marines et terrestres permettent de recueillir de nombreuses informations quant à la répartition spatio-temporelle des espèces. Ces études permettent un positionnement précis des différents substrats, habitats ou espèces et donnent aussi des informations sur les aires de répartition des individus. Elles aident à évaluer qualitativement et quantitativement l'état de santé et la richesse du monde vivant.

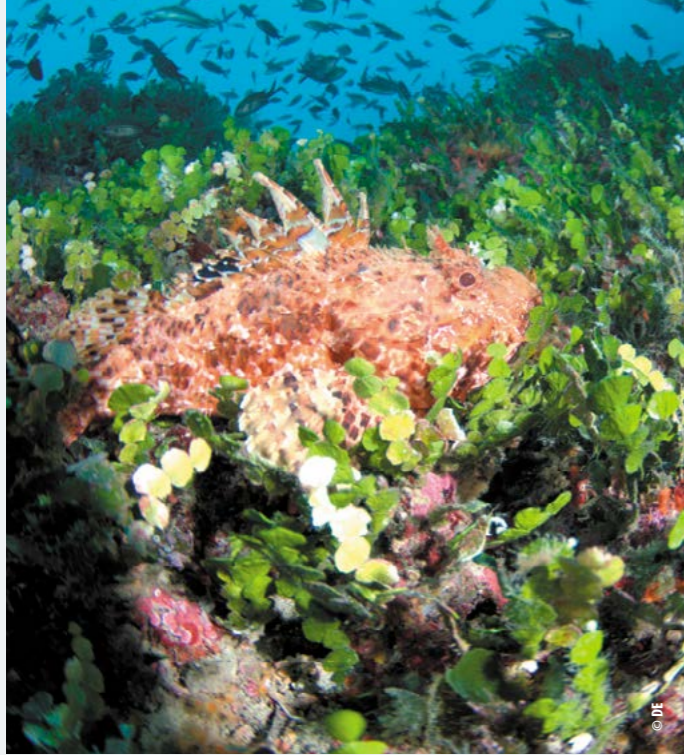
Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique

Du 6 au 17 octobre 2014, la République de Corée a accueilli la 12^e Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, ainsi que la 1^{ère} Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

La Conférence de Pyeongchang a été l'occasion de faire le bilan à mi-parcours de l'examen de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et des objectifs d'Aichi, adopté en 2010 à la 10^e Conférence des Parties à Nagoya.

Plus de 10000 représentants des gouvernements du monde entier étaient présents, soit 193 Parties signataires, dont la délégation monégasque. Cette Convention vise trois objectifs : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques.





Ces outils, qui permettent un recensement précis des espèces et participent à la valorisation du patrimoine de la Principauté, constituent surtout une aide à la décision pour l'Etat dans la mise en œuvre de sa stratégie de surveillance, de protection de la biodiversité et de sa politique d'aménagement du territoire.

► Protéger et gérer

> Le milieu marin

La politique de gestion durable des ressources, notamment littorales, menée par la Principauté s'appuie sur la création de deux zones marines protégées (Réserve du Larvotto et Réserve des Spélugues). La création d'aires marines protégées vise à la fois le maintien des écosystèmes dans leur intégralité et la protection des espèces. Dès 1908, les premières mesures de protection de la zone marine du Larvotto ont été mises en œuvre et ont permis en 1978 la création de la première réserve marine de Monaco.

Cette zone, d'une superficie de 33 hectares, est inscrite en tant qu'Aire Spécialement Protégée au titre de la Convention de Barcelone et en tant que site de la Convention RAMSAR (Convention sur les zones humides d'importance internationale).

La Réserve du Larvotto est constituée pour moitié d'un herbier de posidonies. La posidonie, phanérogame endémique de la Méditerranée, est considérée comme une espèce indicatrice de la qualité globale des eaux littorales.

En 1986, une seconde réserve marine a été créée : la Réserve des Spélugues. Cette zone d'environ 2 hectares à proximité de l'entrée du port Hercule, renferme un site unique en milieu urbanisé : un tombant coralligène, composé d'une paroi d'une trentaine de mètres de haut. C'est un lieu favorable au développement de colonies de corail rouge, espèce emblématique en Méditerranée.

Ces mesures de protection ont été renforcées en 1993, par l'interdiction de la pêche du mérou brun, espèce pacifique et très appréciée pour sa chair. La mesure de protection de cette espèce en danger se révèle efficace en Principauté, avec une forte croissance depuis une vingtaine d'années du nombre d'individus fréquentant les eaux monégasques.

Dès 2002, une cartographie des biocénoses marines de la Réserve marine du Larvotto a permis de positionner la limite inférieure de l'herbier de posidonies, de cartographier les différentes biocénoses de part et d'autre de cette limite, et de recenser les différents types d'habitats présents. 48 balises permanentes ont été positionnées sur toute la limite inférieure de l'herbier de posidonies, permettant ainsi d'effectuer un suivi à long terme de son état de vitalité qui est stable et qui témoigne de la bonne qualité du milieu marin en Principauté.

En 2006, l'inventaire ichthyologique (poissons) a permis d'identifier 224 espèces de poissons dans les eaux monégasques, réparties en 87 familles. Cet inventaire a été complété, cette même année, par un recensement de la population de mérous bruns, espèce protégée en Principauté. Au total 83 individus seront dénombrés au cours de cette étude, contre 15 lors du premier comptage en 1998. La mise en place de campagnes régulières de recensement, tous les trois ans, a permis de démontrer l'efficacité de la mesure de protection prise par le Gouvernement dès 1993, favorisant la reconstitution de la population de ce poisson emblématique de nos eaux. Ainsi, ce sont 105 individus qui ont été répertoriés lors de la campagne 2009 et 75 en 2012. La diminution enregistrée lors de la dernière campagne semble résulter du décalage de la saison de comptage, ce qui devrait être confirmé par l'inventaire programmé en 2015.

Débuté en 2008, le suivi du peuplement et la cartographie des grandes nacres a permis de répertorier près de 650 individus au sein de la Réserve du Larvotto. Des individus « sentinelles » ont été marqués et sont suivis dans le temps (croissance et mortalité) afin d'apprécier l'état de santé de ce peuplement à long terme. Ce mollusque

emblématique du milieu marin méditerranéen est une espèce protégée particulièrement sensible à la pollution. Il constitue un bio-indicateur de la bonne qualité générale des eaux marines.

En 2010, la Direction de l'Environnement a réalisé une cartographie sonar des fonds marins se situant entre 0 et 100 m de profondeur. Cette cartographie dont l'objectif était de combler le déficit de connaissances sur certaines zones du territoire, a été couplée à une bathymétrie 3D comprenant la caractérisation de la nature des fonds marins de tout le littoral monégasque. Cette cartographie a permis de visualiser les reliefs composant ces fonds et d'identifier plusieurs zones ayant un fort potentiel écologique, notamment un important peuplement coralligène situé à l'Est de la Principauté. Elle a abouti, en 2014, à la caractérisation des différents habitats marins présents dans les eaux monégasques, pour les fonds se situant entre 0 et 100 m de profondeur.

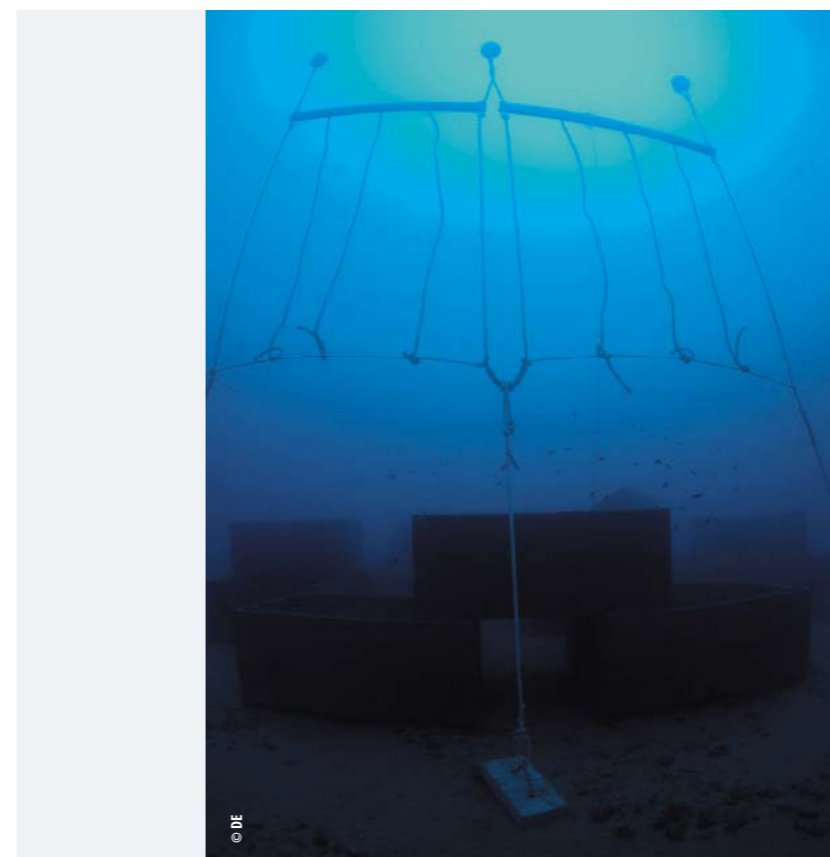
La Direction de l'Environnement a mis en place depuis une dizaine d'années des suivis d'indicateurs biologiques portant sur des paramètres démographiques, dynamiques, et des indices de vitalité et de nécrose (gorgonaires, échinodermes...).

La pile de la contre-jetée du port de la Condamine présente des cavités obscures susceptibles de

constituer des milieux adaptés à l'installation d'une faune cavernicole. Un programme de suivi à long terme de la dynamique de sa colonisation par ces espèces a été mis en place depuis 2005.

L'exploration des Roches Saint Martin, situées au large de la grande digue sur des profondeurs de 60 m, a permis d'inventorier des amas d'éponges, de grandes colonies de gorgones, ainsi que du corail rouge. Les peuplements de ces Roches présentent un parfait état de vitalité, grâce notamment à un régime d'eau froide et agitée. Parmi les espèces identifiées sur ce site, près d'une trentaine sont considérées comme remarquables ou déterminantes par le réseau français des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF mer).

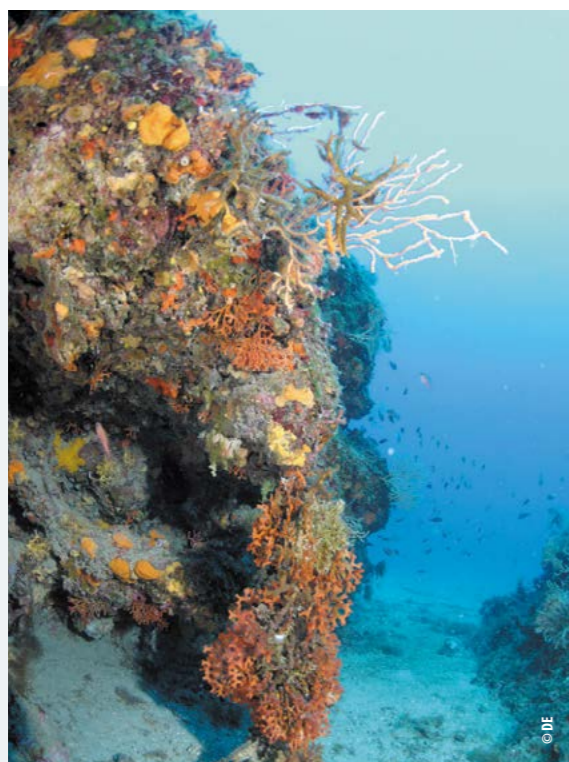
Après la mise en place d'aires marines protégées, les récifs artificiels représentent un des outils de gestion intégrée des ressources littorales les plus performants. En Principauté, les premiers récifs artificiels ont été immergés dans les années 80, sous l'impulsion de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature au sein de la Réserve du Larvotto. Ces derniers font l'objet aujourd'hui d'une étude bilan afin d'évaluer leur efficacité et d'élaborer les suivis futurs. L'immersion de ces structures depuis plus de 30 ans, dont les formes peuvent être très différentes,



poursuit des objectifs multiples, tels la création de biodiversité et de biomasse, la restauration d'habitats, ou le développement d'activités économiques ou de loisirs. Ces trois composantes ont été très tôt au centre de la réflexion du Gouvernement pour le développement des récifs artificiels en Principauté, et les réalisations visibles aujourd'hui s'inscrivent dans ce cycle de plusieurs années d'études et de réflexion.

Dès 2010, la cartographie fine des fonds marins de la Principauté entre 0 et 100m de profondeur, a permis de déterminer de nouveaux sites d'accueil potentiels avec un projet de modules à vocation scientifique développé à partir de 2011, et dont l'immersion des premières structures a été réalisée en 2013. Ce projet pilote, porté par la Direction de l'Environnement, permettra de suivre dans le temps la colonisation de ces structures par la faune et la flore, mais aussi d'entreprendre des expériences de transplantations d'espèces afin de suivre leur développement.

L'étude de faisabilité de ce projet a également permis le déplacement de l'épave du Toulonnais en déterminant le nouveau site d'accueil de ce navire. Cette réalisation, menée en collaboration par la Direction des Affaires Maritimes, la Direction de l'Environnement, la société Prodiver et M. Pierre FROLLA, a concrétisé un nouveau site de plongée attractif en Principauté.



Parallèlement, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, la Direction des Affaires Maritimes et la Direction de l'environnement, ont lancé en février 2014 un projet de réintroduction de la fonction écologique des zones portuaires. L'installation de structures artificielles de la société Ecocean, appelées « Biohut », doit permettre de développer la fonction de nurseries habituellement jouée par les petits fonds.

Ces différentes réalisations apporteront des résultats utiles au développement de la politique de gestion intégrée du littoral de la Principauté.

> Le milieu terrestre

Les inventaires terrestres réalisés, depuis 2006, ont permis d'identifier et de révéler une richesse méconnue.

Pour la flore terrestre indigène du territoire de la Principauté, 347 espèces et sous-espèces ont pu être identifiées dont 6 espèces endémiques et 18 espèces à forte valeur patrimoniale. La nivéole de Nice, endémique de la région niçoise (espèce rare et très menacée), a été localisée sur 4 stations de la Principauté. 10 « hotspots » de biodiversité méditerranéenne ont ainsi été révélés en Principauté. Ces résultats confirment la biodiversité remarquable révélée sur le territoire monégasque, dont les falaises du Rocher, avec leur caractère insulaire en milieu maritime, offrent la diversité la plus riche.

L'inventaire de l'entomofaune (insectes), mené de 2008 à 2011, a montré des résultats particulièrement intéressants, en dénombrant pas moins de 330 espèces



de coléoptères (scarabées, coccinelles, charançons) et 101 espèces d'hétéroptères (punaises), avec la découverte de deux nouvelles espèces pour la science : un Anobiidae du genre *Synanobium*, et un charançon cavernicole du genre *Trogloorhynchus*, nommé *Otiorrhynchus (Lixorrhynchus) monoecirupis n.sp.*

L'inventaire ornithologique entrepris en 2010 et 2011 a également permis de comptabiliser 60 espèces d'oiseaux et de mettre en évidence un site de nidification du faucon pèlerin. Par ailleurs, les espaces verts et jardinières de la Principauté constituent une trame de confettis verts qui sont autant de lieux de repos pour les oiseaux. En 2014, et dans la continuité de cet inventaire, deux études spécifiques ont été menées, sur l'évolution démographique de la population de goélands leucophées, et sur le cormoran huppé de Méditerranée.

L'inventaire de l'herpétofaune (reptiles et amphibiens) réalisé en 2012 et 2013, a volontairement été axé sur la recherche d'espèces aux « mœurs nocturnes », dans l'espoir de découvrir la présence d'espèces à très forte valeur patrimoniale (phylloctyle d'Europe). Cette stratégie, n'est pas restée infructueuse puisqu'elle a permis d'identifier une population importante d'hémidactyle verruqueux.

En 2014, l'inventaire de l'entomofaune a été complété par une étude des sols des espaces verts aménagés de la Principauté de Monaco, portant plus particulièrement sur quatre classes d'Arthropodes : les Collemboles, les insectes dont surtout les Coléoptères, les Crustacés Isopodes (cloportes) et les Myriapodes (mille-pattes). Les premiers résultats provisoires sont encourageants témoignant de l'excellente santé des sols. Les déterminations sont encore en cours en 2015, mais six espèces de Coléoptères viennent d'être et déjà enrichir l'inventaire initial comportant une espèce invasive, *Ataenius picens*, ainsi que le plus petit coléoptère du monde, *Ptinella mekula Kubota*. Une espèce rare a été trouvée dans le jardin de la Villa Sauber : un carabique, *Trechus fairmairei*.

Par ailleurs, depuis 2011, la Principauté s'est associée au programme « Abeille, Sentinelle de l'Environnement » de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Les abeilles jouent un rôle prépondérant dans la pollinisation pour plus de 80% de notre environnement végétal. Plus de 20 000 espèces végétales menacées sont sauvegardées grâce à elles, tandis que 40% de l'alimentation humaine (fruits, légumes, oléagineux...) dépendent de leur action. Six ruches ont ainsi été installées sur le toit-terrace du Musée des Timbres et des Monnaies à Fontvieille.



© JMMILLE

Par ailleurs, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), un hôtel à insectes pollinisateurs a été installé dans les jardins Saint Martin. Reproduisant les lieux de vie spécifiques à certaines espèces, comme les abeilles sauvages. Cette installation permet d'étudier et de suivre la vie de ces insectes butineurs. Ces programmes ont été rendus possibles grâce à l'éco-gestion des espaces verts et la création de prairies mellifères par la Direction de l'Aménagement Urbain.

Une Convention-cadre de partenariat entre le Parc National du Mercantour, le Parc Naturel Alpi Maritime, la Fondation Prince Albert II de Monaco et le Gouvernement Princier a été signée en 2008. Ces deux Parcs constituent un patrimoine naturel exceptionnel aujourd'hui menacé, notamment par les effets du changement climatique. Cette coopération a pour objectifs d'améliorer la connaissance et la compréhension de l'évolution de la biodiversité dans cet espace naturel, d'en promouvoir une gestion exemplaire, notamment en matière de tourisme durable, et de favoriser au plan international le partage d'expériences.

Un des projets de ce partenariat concerne la réalisation de l'un des plus ambitieux inventaires

naturalistes du vivant au monde, puisqu'il couvre l'intégralité des territoires des deux espaces naturels, soit près de 2450 km². Cet inventaire, initié en 2008, s'appuie notamment sur l'accueil et l'encadrement d'équipes internationales de scientifiques, mais aussi des naturalistes locaux, détenteurs pour certains de connaissances très pointues. Cette connaissance du vivant pourrait conduire notamment à la mise en place de « réservoirs de biodiversité », lieux de suivi de l'évolution libre des milieux naturels et notamment forestiers.

Cette Convention-cadre comporte également un volet tourisme intitulé « Accès à la nature et à sa connaissance sans la détruire », pour lequel le Gouvernement Princier est engagé avec le Parc National du Mercantour dans un programme de requalification des lieux d'accueil en montagne pour créer des espaces d'information et d'échanges.

L'action engagée par les Parcs - déjà inscrits sur les listes indicatives de l'UNESCO - pour leur inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est également soutenue par Monaco. Ce dossier de candidature a été déposé en novembre 2013.

► Surveillance des milieux et lutte contre les pollutions

Le maintien de cette diversité biologique est étroitement lié à la qualité intrinsèque des milieux (marin et terrestre), d'où une vigilance particulière apportée au travers de la mise en œuvre de réseaux de surveillance.

► Gestion de la ressource en eau

Dans certaines régions du monde, l'eau douce est devenue un enjeu majeur en raison de sa rareté, de sa distribution géographique inégale ou de la pression démographique croissante.

L'eau consommée en Principauté provient pour l'essentiel de la France (vallée de la Vésubie et de la Roya). La Principauté de Monaco utilise également ses ressources locales (sources Alice, Marie, Testimonio, Fontdivina et Ingram) qui participent à l'alimentation du réseau public d'eau potable à hauteur de 30% à 50% selon les années (pluviométrie).

C'est la Société Monégasque des Eaux (SMEaux), société concessionnaire de l'Etat, qui réalise un traitement et un contrôle qualité de cette eau préalablement à sa distribution. La rationalisation et la diminution des consommations d'eau restent parmi

les enjeux majeurs dans le cadre d'une gestion durable de la ressource. Depuis une quinzaine d'années les consommations d'eau diminuent en moyenne de 1% par an grâce aux efforts du secteur privé, des résidents et aux actions menées par l'Etat comme l'utilisation des eaux des vallons pour le nettoyage des voiries et la gestion optimisée de l'arrosage des jardins.

► Traitement des eaux résiduaires

La totalité des eaux usées de la Principauté et de la commune de Beausoleil, ainsi qu'une partie de celles des communes de Cap d'Ail et de La Turbie, sont recueillies dans le réseau d'assainissement monégasque et conduites vers les unités de traitement qui assurent leur épuration.

L'ensemble de ces eaux usées est acheminé dans l'Usine de Pré-Traitement des Eaux Résiduaires (UPTER), qui assure le traitement physique des eaux : dégrillage, tamisage, dessablage et déshuilage des effluents. Sa capacité de traitement de 2000 l/s permet de traiter l'intégralité des eaux usées collectées. Une fois prétraitées à l'UPTER, les eaux sont conduites vers l'Usine de Traitement des Eaux Résiduaires (UTER), localisée en sous-sol d'un immeuble industriel de Fontvieille qui assure le traitement primaire et secondaire des eaux.

Les eaux ainsi épurées sont ensuite rejetées en mer par un émissaire, dont l'exutoire se situe à 800 m au large de la digue de Fontvieille et à une profondeur d'environ 100 m. Une particularité du système de

traitement à Monaco réside dans le fait que la majorité des boues d'épuration est directement traitée, en même temps que les ordures ménagères, par l'usine de valorisation énergétique des déchets.

► La qualité des eaux littorales

La Principauté assure une surveillance de la qualité physique et chimique des eaux littorales, basée sur des mesures répétées de l'ensemble des composantes du milieu marin (masses d'eau, sédiments et organismes vivants), mais également sur la connaissance des activités ou des apports naturels et anthropiques susceptibles d'influer sur la qualité du milieu.

Une surveillance sanitaire des eaux de baignade est réalisée de début mai à fin septembre, avec un rythme hebdomadaire de prélèvements et d'analyses sur chaque zone de baignade.

Depuis 2007, un dispositif de surveillance associant une surveillance sanitaire et environnementale ainsi qu'une gestion préventive du risque lié à la présence de l'algue *Ostreopsis ovata*, a été mis en place au niveau de chaque anse de la plage du Larvotto.

L'Accord RAMOGE

Les activités de RAMOGE ne cessent depuis près de quarante ans de renforcer la coopération entre la région Ligurie, Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco pour la préservation de notre riche environnement marin commun. Cette zone constitue une aire pilote en matière de gestion intégrée du littoral, de prévention et de lutte contre les pollutions marines.

Ainsi, le biennium 2013-2014, sous Présidence italienne, a souhaité intensifier les actions de lutte antipollution avec la réalisation de deux exercices grandeur nature, afin d'entraîner les équipes des trois pays à travailler ensemble et de vérifier l'efficacité du plan RAMOGEPOL. On notera également que la 47^{ème} Commission RAMOGE, qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2014, a également établi le programme de travail des deux prochaines années, avec notamment :

- La poursuite de différentes études pour connaître et suivre l'évolution d'espèces protégées (Corb, Grande Nacre...) ou préoccupantes (*Ostreopsis ovata*).
- La mise en place du protocole européen d'évaluation des déchets marins sur les plages méditerranéennes de l'Accord afin de le tester et d'initier la lutte contre la prolifération des déchets.



© RAMOGE

ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 5^{ème} rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC), dont les premiers éléments ont été publiés en septembre 2013, confirme l'observation d'un réchauffement climatique :

« Le réchauffement du système climatique est sans équivoque, car il ressort désormais des observations de l'augmentation des températures moyennes mondiales de l'atmosphère et de l'océan, de la fonte généralisée des neiges et des glaces, et de l'élévation du niveau moyen mondial de la mer. »

Ce rapport confirme également que ce réchauffement est la conséquence de l'augmentation de la teneur en gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines :

« Les concentrations atmosphériques mondiales de dioxyde de carbone, de méthane et de dioxyde nitreux ont fortement

augmenté en conséquence des activités humaines entreprises depuis 1750, et dépassent aujourd'hui largement les valeurs préindustrielles [...] L'augmentation mondiale de la concentration en dioxyde de carbone est essentiellement due à l'utilisation des combustibles fossiles et aux changements d'affectation des terres, tandis que la concentration accrue de méthane et de dioxyde nitreux est essentiellement due à l'agriculture. »

Conscient de ces enjeux, Monaco a adhéré, dès 1992, à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et en 1997, lors de la Conférence des Parties qui s'est déroulée à Kyoto, la Principauté a été officiellement portée au nombre des pays figurant à l'Annexe I de cette Convention. En 2006, Monaco a ratifié le Protocole de Kyoto qui fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Earth Hour : une heure pour la planète

À la demande de S.A.S. le Prince Souverain, la Principauté de Monaco s'est associée, le samedi 29 mars 2014, à l'opération « Earth Hour ». De 20h30 à 21h30, les lumières du Palais Princier et l'éclairage des bâtiments publics (Ministère d'Etat, Office du tourisme, Auditorium Rainier III, Caserne des carabiniers, Casernes des sapeurs-pompiers...) ont été éteints.

Cette Heure pour la planète, initiée par le World Wide Fund for Nature (WWF) consiste à éteindre les lumières et débrancher les appareils électriques qui ne sont pas indispensables pendant une heure, afin de promouvoir les économies d'énergie, pour lutter contre les changements climatiques.



Pour sa part, pendant la première période d'engagement de 2008 à 2012, la Principauté de Monaco s'était engagée à réduire de 8% ses émissions globales de GES, par rapport à ses émissions de l'année 1990. En 2012, la Principauté avait réduit ses émissions de 13,2%, respectant et dépassant ainsi ce premier objectif.

Lors de la Conférence climatique de Doha en 2012, la Principauté a confirmé son engagement dans la deuxième période du Protocole de Kyoto de 2013 à 2020, avec le double objectif d'une réduction moyenne de 22% de GES sur cette période, ainsi qu'une cible de -30% de réduction à l'horizon 2020. Il s'agit d'un objectif ambitieux, qui place la Principauté sur la trajectoire de l'objectif fixé par S.A.S. le Prince Souverain d'une réduction de 80% en 2050, accompagnée de la neutralité carbone.

Le 27 décembre 2013, Monaco est devenu le premier pays, figurant à l'Annexe I du Protocole de Kyoto, à avoir déposé ses instruments d'acceptation de la seconde période d'engagement (2013-2020). La Principauté a également annoncé sa participation au Fonds Vert sur le Climat destiné à aider les pays en développement.

Pour répondre aux enjeux climatiques, et atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, le Gouvernement Princier met en œuvre une politique déterminée et innovante grâce à un Plan Energie Climat qui répond à deux enjeux :

- La sécurisation de l'approvisionnement énergétique, en réduisant la consommation d'énergie et en favorisant la production locale d'énergie renouvelable.
- La lutte contre le changement climatique, en réduisant l'impact des activités qui émettent des GES.

Il se décline au travers d'objectifs chiffrés, et fait appel à trois principaux leviers : la réglementation, l'incitation et l'exemplarité de l'Etat.

► La sécurisation énergétique

Monaco importe environ 95% de l'électricité qu'elle consomme ; l'approvisionnement est donc un enjeu stratégique pour les activités de la Principauté.

Cet approvisionnement dépend presque exclusivement d'une double ligne très haute tension (400 000 Volts), desservant l'extrême Est du littoral méditerranéen français. Cette voie unique de transport représente une forte contrainte structurelle. Lors des pics de consommation hivernaux (chauffage) et estivaux (air conditionné), la forte demande en énergie peut occasionner une rupture d'approvisionnement. Le gestionnaire français du réseau d'électricité haute et très haute tension, Réseau et Transport d'Electricité (RTE), renforce actuellement le maillage des lignes « haute tension » dans la région. Ce renforcement est pleinement opérationnel depuis avril 2015.

Parallèlement, pour maintenir le niveau de fiabilité de la distribution d'électricité, Monaco, se dote d'un troisième poste source, dont les travaux ont été lancés début 2013. Cet équipement vient soutenir les deux postes de transformation existants, et sera installé en souterrain dans le massif rocheux du vallon de Sainte-Dévote. Ce nouvel équipement devrait être disponible pour l'été 2017.



Service d'auto-partage : « Mobe »

Le service d'auto-partage de véhicules électriques « Mobe » a été mis en service le 1^{er} juillet 2014.

Ce dispositif est composé d'une flotte de 25 Renault Twizy électriques à la location, avec pour objectif d'en porter le nombre à 50 véhicules en 2016. Les résidents et entreprises peuvent géolocaliser 24h/24 le véhicule disponible le plus proche grâce à une application smartphone.

Les véhicules peuvent être rechargés sur le réseau de plus de 450 bornes des parkings publics de la Principauté. Par ailleurs, la particularité de ce dispositif réside dans son fonctionnement en boucle ouverte le « freefloating » qui permet à son utilisateur de restituer le véhicule où il le souhaite en Principauté. Les abonnés peuvent stationner gratuitement ces véhicules en surface, ou dans les parkings publics partenaires (Centre Commercial de Fontvieille, Casino, Larvotto, Visitation, Square Gastaud, Carmes, Saint-Laurent, Grimaldi Forum, Saint-Charles, Gare et Colle).

Les abonnements « Mobe » peuvent être souscrits à la Compagnie des Autobus de Monaco : www.cam.mc.

Plus d'infos sur : mobe.tm.mc



► Contrat d'Objectifs pour une sécurisation énergétique

En janvier 2011, la Principauté de Monaco a signé le Contrat d'Objectifs pour une sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), aux côtés de l'État Français, du Conseil Régional PACA, des Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var, de RTE, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var. La Principauté s'est engagée à soutenir et à participer aux objectifs du Contrat.

► Limiter la puissance électrique de pointe

Afin d'éviter les ruptures d'alimentation, le Gouvernement Princier s'est fixé pour objectif de limiter la puissance électrique de pointe, en la maintenant à l'horizon 2020, à un niveau inférieur à celui de 2006, établi à 97 500 kW.

La Principauté est partenaire de la démarche EcoWatt (www.ecowatt-paca.fr), initiée par RTE, qui vise à prévenir les usagers des risques de saturation du réseau électrique et à rappeler les bons gestes afin de modérer les consommations.

► Augmenter l'indépendance énergétique

Le développement des énergies renouvelables doit permettre d'augmenter la sécurité énergétique du pays, avec pour objectif à l'horizon 2020, une consommation énergétique de 20% provenant des sources d'énergie renouvelables.

A Monaco, les sources d'énergie renouvelables locales se présentent essentiellement sous les formes suivantes :

- **Le développement de pompes à chaleur (PAC) à l'eau de mer**, qui utilisent les calories de l'eau de mer pour produire énergie thermique, chauffage et climatisation. Ce procédé consomme environ 4 fois moins d'énergie qu'une chaudière à combustible conventionnelle pour délivrer la même quantité d'énergie. L'installation de la première PAC en Principauté date de 1963 et aujourd'hui Monaco compte sur son littoral environ 70 PAC eau de mer. Celles-ci produisent environ 17% de l'énergie consommée en Principauté, et permettent une économie annuelle de plus de 15 000 tonnes d'équivalent pétrole.

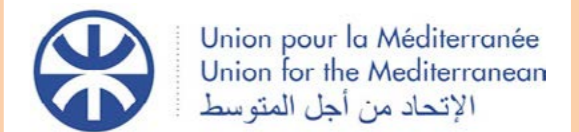
- **La valorisation énergétique des déchets, à l'Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels (UIRUI)** : les déchets y sont utilisés comme combustible pour produire de l'électricité et de la vapeur. L'usine thermofrigorifique transforme la vapeur en énergie thermique, et assure cette distribution de chaud et de froid sur le quartier de Fontvieille. Afin d'alimenter les nouveaux quartiers, cette centrale de production a vu sa capacité de production renforcée par des pompes à chaleur sur eau de mer. Cette extension permet d'alimenter en chauffage et en climatisation les nouveaux bâtiments construits sur les terrains de l'ancienne voie ferrée, le lycée technique et les ensembles d'habitation des Jardins d'Apolline et Hélios.

- **Le développement des installations solaires thermiques et photovoltaïques** : le Gouvernement met en œuvre des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur ses opérations de construction et de rénovation de bâtiments et d'infrastructures publiques. Afin de soutenir le développement de l'énergie solaire en Principauté, une subvention est octroyée depuis 2008 aux propriétaires, pour le remplacement d'une installation thermique fossile par une installation thermique solaire. En 2012, cette aide a été étendue à l'installation de tout système de production solaire thermique. Le montant de la subvention couvre jusqu'à 30% de l'installation, et est plafonné à 30 000 €.

En 2014, le Gouvernement a instauré une mesure incitative visant à favoriser le développement de l'énergie photovoltaïque. Pour toute production

Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'Environnement et le Changement climatique, à Athènes

Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, a participé à la Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée dédiée à l'environnement et au changement climatique qui s'est tenue à Athènes en mai 2014.



Placée sous les auspices de la co-présidence de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et de la présidence grecque du Conseil de l'Union Européenne, cette réunion de haut niveau a porté notamment sur l'initiative « Horizon 2020 » pour la dépollution de la mer Méditerranée, le changement climatique, et la consommation et production durables.

Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA a renouvelé l'engagement de la Principauté en faveur de l'Union pour la Méditerranée, en rappelant la mise en place d'un mécanisme de financement durable des Aires Marines Protégées (AMP) en Méditerranée, conjointement avec la France et soutenu par la Tunisie. La Fondation Albert II de Monaco est également partie prenante de cet engagement.

supérieure à 3 kWc (environ 25 m²) l'aide accordée s'élève ainsi à 0,36 € HT / kWh d'électricité produite pour les toits plats, et à 0,53 € HT pour les autres cas. Cette mesure incitative est accordée au producteur même en cas d'autoconsommation de l'électricité produite ; une fois accordée, le tarif de rachat est garanti pour 15 ans.

La mise en place de cette mesure est financée grâce à la vente d'énergie. En effet, la concession de distribution de l'électricité et du gaz, signée en 2009 entre le Gouvernement et la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG), prévoit que la vente d'électricité abonde un fonds dédié à la réalisation des objectifs de développement durable de la Principauté par la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Parallèlement, au sein de son label E+ qui regroupe les services orientés développement durable, la SMEG propose à tous les usagers une offre «Egeo» qui garantit l'origine renouvelable de l'électricité consommée.

La SMEG compte déjà parmi ses clients plus de 200 particuliers et entreprises, de nombreuses copropriétés,

l'éclairage public ainsi que de multiples institutions comme le Palais Princier, le Gouvernement, la Mairie et le Centre Hospitalier Princesse Grace.

En 2014, 11% de l'électricité achetée en Principauté de Monaco a été produite à partir de sources d'énergie d'origine renouvelable.

► Augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments

En Principauté, le bâtiment constitue la plus grande dépense d'énergie. Un objectif de réduction de 20% de la consommation unitaire d'énergie dans les bâtiments en 2020, par rapport à 2007, a été fixé. Depuis 2007, le Gouvernement applique la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans toutes les constructions neuves de l'Etat, et pour les plus récentes la certification THPE (Très Haute Performance Energétique) ou BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Les bâtiments des « Jardins d'Apolline », achevés en 2013, se sont vus attribuer le label THPE. Ces bâtiments sont alimentés par l'énergie produite par la centrale de chaud et froid de Fontvieille et sont également équipés de 380 m² de panneaux solaires thermiques



ACCOBAMS : Atelier sur l'impact des changements climatiques sur les cétacés de Méditerranée et de mer Noire au Musée océanographique de Monaco

L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) a organisé le 11 juin 2014 à Monaco, en partenariat avec le Musée océanographique, son atelier sur l'impact des changements climatiques sur les cétacés de Méditerranée et de mer Noire.

La finalité de l'ACCOBAMS est de promouvoir et de faciliter la coopération régionale à tous les niveaux par la mise en œuvre des mesures nécessaires pour garantir la conservation des cétacés. Cet atelier répondait à la demande des 23 pays Parties à l'ACCOBAMS à travers une Résolution exprimant leur volonté de réduire les effets de la contribution anthropique aux changements climatiques et ses conséquences sur la biodiversité marine.



produisant 55% des besoins en eau chaude des 237 logements de l'opération. Parallèlement 200 m² de panneaux solaires photovoltaïques produisent l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de six appartements.

Cette démarche, entreprise par le Service des Travaux Publics, vise à améliorer la conception des bâtiments en limitant le plus possible leur impact environnemental. Cela passe aussi bien par le choix des matériaux de construction, que par la prise en compte de la maintenance du bâtiment, mais également par les économies d'énergie générées.

Pour les bâtiments publics existants, la mise en œuvre des mesures de rénovation énergétique est réalisée par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. Ces mesures ont été initiées en 2006 avec l'audit énergétique du collège Charles III. Depuis, les actions de maîtrise de la demande en énergie ont été réalisées sur d'autres bâtiments, comme l'école Saint Charles et dans certains parkings publics.

En parallèle, le Service de Maintenance des Bâtiments Publics a développé un système de télégestion, qui permet de centraliser, par un réseau informatique, les informations relatives à la consommation énergétique de certains bâtiments et de pouvoir effectuer à distance des actions correctives.

► Marché de performance énergétique

Pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments publics, le Gouvernement a entrepris en 2012, en partenariat avec l'Agence de l'Energie de Berlin, la mise en œuvre d'un Marché de Performance Energétique (MPE).

Ce MPE consiste, pour le propriétaire d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, à confier à une société de services énergétiques le soin de procéder à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et à les financer. La société rembourse son investissement à partir des économies générées par la réduction de la facture énergétique. Ces économies d'énergie sont garanties par la société, qui, si les objectifs ne sont pas atteints, en assume les conséquences financières.

Le premier MPE réalisé à Monaco a été signé avec la Société Johnson Controls Monaco et porte sur un groupe de cinq bâtiments publics (le Lycée Albert 1^{er}, la Caserne des Carabiniers, le Centre de Rencontres Internationales, l'Auditorium Rainier III et la Sûreté Publique) dont la facture énergétique cumulée est supérieure à 650 000 € HT par an. La performance énergétique garantie est de 27%, sur une durée contractuelle de 12 ans, avec des économies envisagées de l'ordre de 170 000 € HT par an.

14 novembre 2014 : Remise du prix EEA à la Principauté

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement Princier s'est engagé, dès 2011, dans la démarche de labellisation de l'European Energy Award.

Au terme de la démarche, le comité du Forum Européen Energy Award a décerné au Gouvernement Princier, pour 4 années, le Label EEA. Il a été remis le 14 novembre 2014 à Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée à Monaco, conjointement au Forum annuel de l'EEA.



Ce projet doit contribuer également à atteindre les objectifs de la Principauté en matière de réduction des émissions de GES. A terme, une réduction de 35% des émissions de GES de ces bâtiments est attendue.

Enfin, ce projet permet à l'Etat de disposer d'un parc de bâtiments toujours plus performants sur le plan énergétique, tout en respectant les contraintes de maîtrise de la dépense publique.

► Labellisation du Plan Énergie Climat de la Principauté

En 2012, le Gouvernement s'est engagé dans un programme de labellisation de son Plan Énergie Climat au travers de l'European Energy Award (EEA). Cette démarche, adoptée par environ 1 000 collectivités en Europe, a permis de réaliser un bilan de la mise en œuvre du Plan Énergie Climat et d'établir un plan d'action pour les quatre prochaines années.

Ce label récompense les territoires engagés dans un processus de management de qualité, appliqué à la mise en œuvre de leur politique énergie climat. L'EEA est un instrument de pilotage et de contrôle transversal, qui permet d'identifier les forces et les faiblesses, ainsi que le potentiel d'amélioration en matière d'énergie et de climat. Il associe également d'autres thématiques environnementales comme la gestion de l'eau, les déchets, la mobilité...

L'évaluation nécessaire à l'obtention du label est organisée en six domaines : développement territorial,

patrimoine, énergie-eau-assainissement, mobilité, organisation interne et sensibilisation - coopération.

Pour chacun de ces domaines, un état des lieux a été réalisé en 2012, suivi en 2013 par la construction d'un plan d'action. Tous les Services de l'Administration ont été associés à la démarche.

En novembre 2014, la certification «European Energy Award» a été remise à la Principauté à la suite d'un audit externe et indépendant réalisé sur la base des critères Citergie de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), qui ont été adaptés aux spécificités de la Principauté.

Le plan d'action établi pour les quatre prochaines années (2014-2018), doit permettre de mettre en place une amélioration continue. Cette démarche vise à consolider et enrichir les démarches déjà entreprises pour atteindre les objectifs fixés en matière de Plan Énergie Climat et plus largement de développement durable.

► La lutte contre le changement climatique

Ce second volet du Plan Énergie Climat concerne la réduction des émissions de GES pour minimiser les effets du changement climatique. Cette réduction se traduit par les engagements internationaux de la Principauté vis-à-vis de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Principauté a atteint son objectif de 8% de réduction pour la

première période d'engagement (2008-2012), et l'a même dépassé en atteignant 13% de réduction. Pour la seconde période du Protocole de Kyoto, Monaco s'est engagé à atteindre l'objectif de 30% de réduction à l'horizon 2020, ce qui représente une baisse moyenne de 22% sur la période (de 2013 à 2020).

► Réduire ses émissions directes de GES

Les émissions directes de GES inventoriées à Monaco sont principalement liées au secteur de l'énergie par la combustion de fioul et de gaz pour le chauffage des bâtiments, à la valorisation énergétique des déchets urbains et industriels ainsi qu'à la vente et la consommation de carburant utilisées dans le transport.

Parmi les mesures prises, le Gouvernement Princier a mis en place dès 2003 une réglementation interdisant l'installation de systèmes de chauffage au fioul dans les immeubles neufs. Le renouvellement urbain avec l'abandon de ce type de chauffage, contribue pour une grande part à la diminution des émissions de GES.

La politique de gestion des déchets s'est renforcée en 2008 afin de limiter les tonnages incinérés tout en garantissant la fourniture d'énergie pour le quartier de Fontvieille. Par ailleurs, la collecte sélective des déchets, initiée à Monaco en 1992 et intensifiée depuis 2008,

a permis en 2013 la valorisation matière d'environ 11,5% des déchets collectés vers des filières de recyclage. Ce dispositif concerne principalement le papier, le verre et les emballages ménagers recyclables. L'efficacité de cette collecte est optimisée par l'augmentation des points d'apports volontaires, et la mise en place de bacs de tri dans les immeubles. Plus récemment cette collecte sélective s'est développée avec le recyclage des cartons des commerces et entreprises monégasques contribuant à la réduction du tonnage des déchets incinérés.

En matière de transport, la Principauté a opté pour une politique favorisant les déplacements doux, les transports en commun, l'intermodalité, et d'importantes aides à l'achat de véhicules hybrides ou électriques.

La réglementation du transport de marchandises en ville est associée à un système logistique qui fait encore référence à ce jour et qui est composé d'une plateforme de consolidation, hors du territoire monégasque, et d'un centre de distribution urbain, à Fontvieille.

ONU : 20^{ème} Conférence Climat du 1^{er} au 12 décembre 2014

Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a conduit la Délégation monégasque qui a participé à la 20^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Lima, du 1^{er} au 12 décembre dernier.

Cette conférence constituait une étape décisive dans l'élaboration du futur accord sur les changements climatiques dont l'adoption doit intervenir lors de la Conférence de Paris en décembre 2015 et dont les objectifs sont de maintenir l'élévation de la température moyenne à des valeurs inférieures à 2°C.

Le Conseiller de Gouvernement a confirmé la volonté du Gouvernement Princier de contribuer à la capitalisation du Fonds Vert pour le Climat à hauteur de 250 000 €.





LA VILLE DURABLE

La Principauté compte environ 50 000 salariés et 36 000 résidents qui chaque jour peuvent être amenés à se déplacer sur un territoire de 2 km². Ces différentes populations totalisent près de 386 000 déplacements quotidiens, tous modes confondus (véhicules légers, poids lourds, bus, deux roues et marche piétonnière) et tous motifs confondus (travail, loisirs...).

Pôle d'attractivité économique et touristique, Monaco accueille également près de 5 millions de visiteurs par an. Ces chiffres illustrent sans nul doute l'importance des flux de circulation et leur impact sur la cité (www.infotrafic.mc).

Le Gouvernement Princier développe une politique de ville durable s'attachant à la préservation, voire

au renforcement, d'une qualité de vie reconnue et appréciée. Cette politique s'articule notamment autour de la gestion de la mobilité, des espaces verts, des nuisances sonores et du traitement des déchets.

► Politique de mobilité

La politique de l'Etat en matière de mobilité a pour objectifs de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile (trafic, qualité de l'air, nuisances sonores...), mais également de proposer des modes de déplacement alternatifs. Les actions entreprises relèvent de deux domaines : la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures, et la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ce dernier s'articule autour du développement des transports en commun, de l'optimisation du transport



Semaine de la mobilité : « bougez autrement »

À l'initiative de la Direction de l'Environnement, la Principauté s'est associée à la Semaine Européenne de la Mobilité du 16 au 22 septembre afin d'encourager chacune et chacun à se déplacer « autrement » : à pied, en vélo, en véhicule électrique, en covoiturage et en transport en commun.

Pour cette occasion, des essais gratuits de véhicules électriques deux et quatre-roues étaient proposés au Larvotto, par Auto Moto 2000, BMW, Daimler-Benz, Volkswagen, Peugeot, Renault et Dolphin. Les véhicules électriques en libre-service étaient aussi présents avec les vélos à assistance électrique de Monaco et Mobee.

Plusieurs animations étaient également proposées : jeux et mini-challenge à vélo pour les petits, circuits à vélo pour les mamans... avec l'Institut Méditerranéen d'Etudes et du Développement Durable (IMEDD), spectacle de vélos acrobatiques (BMX et VTT) et dimanche à vélo.

La Journée des transports publics, le 20 septembre, a été mise à l'honneur avec la gratuité des bus sur le réseau de la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM).

de marchandises en ville, de la promotion des véhicules électriques et hybrides, et du développement des modes de déplacement doux.

► L'amélioration des infrastructures

La densité moyenne de circulation a tendance à croître chaque année, de manière constante mais contenue, moins de 100 000 véhicules entrants et sortants par jour en 2007, environ 115 000 aujourd'hui. Le schéma directeur des infrastructures routières se caractérise par la réalisation du boulevard du Larvotto ou « dorsale » qui emprunte l'ancien tracé de la voie ferrée de Saint Roman à Cap-d'Ail. Il s'agit d'un axe de circulation ayant pour objectif de faciliter les déplacements inter-quartiers, en allégeant d'autant la circulation de transit parasite au sein des différents quartiers de la Principauté.

La réalisation de la ZAC Saint-Antoine avec l'ouverture de la voie de circulation entre Fontvieille et Cap-d'Ail (liaison Marquet) a facilité les flux entrants et sortants, désenclavant le quartier de Fontvieille, un des pôles majeurs d'activité en Principauté.

Ce schéma directeur prend également en compte le projet de réalisation d'un tunnel descendant, dont l'ouverture est prévue en 2017, et qui reliera le boulevard du Jardin Exotique au boulevard Rainier III, permettant aux poids lourds et aux salariés d'accéder directement à Fontvieille via la liaison Marquet.

Un des axes d'actions visant à améliorer l'accessibilité à Monaco consiste à capter le maximum de véhicules le plus en amont possible du territoire, en cherchant des opportunités foncières compatibles avec la création de nouveaux parcs de stationnement de grandes dimensions, ayant fonction de parkings de « dissuasion ». C'est l'objet du projet de « liaison express » dont l'opportunité et la faisabilité technique sont actuellement à l'étude.

► Développement des transports en commun

Le Gouvernement participe à la modernisation et à l'amélioration du service de la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) : augmentation de la fréquence de passage, écrans d'informations dans les bus et aux arrêts, service de nuit, intermodalité, mise en place d'un nouveau système d'aide à l'exploitation avec une localisation GPS en temps réel. Depuis juillet 2011, la Principauté s'est également équipée de quatre bus hybrides en plus de son parc fonctionnant entièrement avec du diester.

Les derniers développements concernent la vente des billets aux distributeurs et par Internet (www.cam.mc), ainsi qu'une application mobile permettant, entre autres, de connaître en temps réel le délai d'attente à tout arrêt de bus.

► Favoriser les transports en commun / interurbains

Le Gouvernement concentre son action en matière de mobilité tant intra-muros que pour les déplacements vers les communes et régions voisines. L'Etat a ainsi acheté en septembre 2008 cinq rames de TER aux couleurs de la Principauté qui ont été intégrées au réseau ferroviaire régional français. Cet investissement de 50 millions d'Euros par l'Etat monégasque contribue au transport des salariés qui se déplacent chaque jour vers Monaco. Ces rames ont ainsi permis d'augmenter le cadencement des TER desservant la gare de Monaco au ¼ d'heure le matin et le soir aux heures de pointe.

L'intermodalité et l'interopérabilité des différents modes de transports ont été renforcées entre les lignes urbaines et interurbaines de bus et le TER. Aujourd'hui il existe un tarif combiné pour les abonnés « travail » et les étudiants se déplaçant à la fois sur le réseau TER et

les bus de la CAM. La « Carte Azur » permet également une libre-circulation sur les réseaux de bus de Nice, Antibes, Sophia-Antipolis, du Département des Alpes-Maritimes et de la Principauté. Par ailleurs, l'usager a la possibilité de se procurer la carte « ZOU » qui couvre la gamme de tarifs des transports régionaux valable sur le réseau régional de transport (TER, Lignes Express Régionales et Chemins de fer de Provence).

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, et afin d'encourager les enfants et adolescents à utiliser les transports en commun pour se déplacer en ville, les scolaires de la Principauté bénéficient d'une carte de bus annuelle à 10 Euros.

Dans le but d'améliorer le maillage du réseau de bus en Principauté, le Gouvernement a mis en service, fin 2014, la ligne de bus n°3 qui relie l'avenue Hector Otto et Fontvieille.



► Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

Une étude d'opportunité de ce mode de transport est en cours ; elle porte sur le dimensionnement et son évolutivité en établissant les trafics potentiellement captables comme la gare SNCF, les lignes CAM et les lignes interurbaines. Toutes les technologies d'infrastructures sont envisagées (bus, tramway, métro, monorail...).

Les difficultés résident notamment dans la prise en compte de la grande complexité de la topographie monégasque, l'importance des ouvrages d'infrastructures existants (tunnels, parkings...), la forte densité du bâti et d'utilisation de l'espace public (notamment routier).

► Centre de Distribution Urbaine (CDU)

En 1989, le Gouvernement monégasque s'est doté d'un CDU, localisé dans le quartier de Fontvieille. En 1999, le CDU a été relié à une plate-forme de pré-consolidation dans le Parc d'Activités Logistiques (PAL) de Nice Saint-Isidore, afin de diminuer le trafic de camions entrant à Monaco, en optimisant notamment leur taux de chargement. Le PAL a ainsi permis la rationalisation des flux de marchandises et la mise à disposition de surfaces de stockage délocalisées grâce au partage des coûts logistiques et des moyens de traction.

Cette plate-forme de fret permet de réduire de 50% l'encombrement de la voirie par les véhicules utilitaires et, selon une étude de l'ADEME, de réduire la pollution de l'air de 30%.

Aujourd'hui la plate-forme de réception de Fontvieille est exiguë et particulièrement contrainte pour les véhicules à fort tonnage. Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement des anciens terrains SNCF, la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM) a développé le projet d'un nouveau CDU. Au total, ce sont près de 7000 m² d'activités logistiques qui pourraient être abrités dans ce secteur.

► Covoiturage

Le Gouvernement favorise de nombreuses initiatives pour une meilleure maîtrise des déplacements, et assure notamment la promotion du covoiturage à destination des actifs de la Principauté. Créé en octobre 2006, le service de covoiturage (www.monacovoiturage.mc) permet, par le biais de tarifs



préférentiels pour les abonnements parkings, et le partage des frais de carburant et d'autoroute, de réduire de façon très substantielle les coûts de déplacements.

► Promotion des véhicules électriques et hybrides

Le Gouvernement mène une politique engagée en faveur des véhicules propres ou peu polluants. La dernière évolution du dispositif de subventions est entrée en vigueur 1^{er} septembre 2013. Les nouveautés, par rapport au dispositif précédent, portent sur quatre points :

- La création d'une aide spécifique aux véhicules hybrides rechargeables.
- L'abaissement de 150 à 110 g du seuil maximal d'émission de CO₂ par kilomètre pour les véhicules hybrides essence.
- La suppression des aides aux véhicules hybrides diesel.
- L'instauration d'un plafond à 3000 Euros pour les véhicules électriques deux-roues.

Le montant de la subvention pour les véhicules électriques reste inchangé et s'élève à 30% du prix d'achat TTC, plafonné à 9000 Euros.

La réglementation impose également à certains véhicules, tels que les taxis, des émissions de CO₂ inférieures à 190 g de CO₂ par km.

Le Service des Parkings Publics de Monaco gère 45 parcs de stationnement qui représentent une capacité de plus de 17 000 places de véhicules légers sur environ 36 000 places de parking pour automobiles (public et privé). Ce Service met gracieusement à la disposition des utilisateurs de véhicules électriques plus de 450 prises de recharge et offre des réductions sur ses abonnements. Les utilisateurs de véhicules électriques



abonnés auprès des Parkings Publics de la Principauté ont aussi la possibilité de recharger gratuitement leur(s) véhicule(s) sur les bornes du système Auto-Bleue installées à Nice, sous réserve de leur inscription sur le site internet <http://www.auto-bleue.org/>. Les véhicules électriques sont également exemptés d'estampille, et bénéficient de la gratuité du stationnement en surface.

Fin 2014, on comptait 1016 véhicules à deux ou quatre roues, électriques ou hybrides utilisés par des entreprises, des services administratifs ou des particuliers. L'Etat et la Commune montrent l'exemple puisque la quasi-totalité des véhicules achetés est aujourd'hui soit électrique, soit hybride.

► Auto-partage

Le Gouvernement soutient également les acteurs monégasques (associations et entreprises) pour leurs actions en faveur des véhicules propres et s'investit dans des partenariats avec des constructeurs (Mitsubishi, Renault-Nissan, Smart...). La Principauté, véritable laboratoire grandeur nature pour les constructeurs bénéficie ainsi des innovations dans le domaine des véhicules électriques.

La mise en œuvre du service d'auto-partage « Mobe » participe à cette volonté politique en faveur d'une mobilité toujours plus durable en Principauté.

► Encourager les modes de déplacement doux

Dans le cadre d'une mobilité durable, les modes de déplacement doux (marche à pied, vélo...) sont encouragés. Malgré sa topographie, Monaco se distingue par une part modale de la marche à pied remarquable, notamment dans le cadre des déplacements internes. Sur les 235 000 déplacements réalisés à l'intérieur de la Principauté, la majorité se fait à pied. D'où l'importance de poursuivre le développement des liaisons piétonnes mécanisées qui comptent aujourd'hui 72 ascenseurs, 35 escalators et 8 tapis roulant facilitant les déplacements.

Afin de mieux se déplacer dans la ville, la brochure « Monaco Malin » intègre l'ensemble des modes alternatifs à la voiture : arrêts de bus, parkings proposant aux abonnés et aux résidents des prêts gratuits de vélos électriques, piste cyclable et ascenseurs pouvant accueillir des vélos.

Par ailleurs, Monaco dispose d'un système de location partagée de vélos à assistance électrique. Cette mise en service fait suite à une période d'expérimentation qui a permis de définir le meilleur dispositif possible compte tenu des particularités de la Principauté. Les usagers intéressés souscrivent auprès de la CAM un abonnement trimestriel au tarif de 15 Euros. Cet abonnement validé sur les cartes CAM, Azur pour les bus départementaux ou « ZOU » de la SNCF (TER) permet à l'utilisateur d'utiliser librement le vélo pour des tranches de deux heures.

► Gestion des déchets

La politique de gestion des déchets en Principauté a pour objectifs : de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur valorisation, leur traitement et leur élimination, notamment par l'intermédiaire de l'usine de valorisation énergétique des déchets.

Monaco est autonome pour la collecte quotidienne et le traitement de ses déchets valorisables énergétiquement. Depuis 1986, une collecte pneumatique entièrement automatisée est en service dans le quartier de Fontvieille : elle couvre 22 hectares avec un réseau de 6 km de long. Cependant, les gros déchets (encombrants), les résidus de l'incinération, les déchets qui présenteraient des risques pour la sécurité ou l'environnement (toxiques ou ultimes) sont évacués et traités hors du territoire monégasque, qui ne dispose pas des équipements nécessaires à leur traitement.

► Valorisation énergétique des déchets

Actuellement, la majeure partie des déchets est valorisée au sein de l'Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels (UIRI), par la production d'électricité et de vapeur. Cette vapeur est transformée en chaud et froid dans une centrale de production, puis distribuée, par l'intermédiaire d'un réseau urbain, sur le quartier de Fontvieille.

► Valorisation matière des déchets

Depuis 2008, la collecte sélective des déchets a été renforcée avec la mise en place sur l'ensemble du territoire, d'une cinquantaine de points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les emballages ménagers. Début 2011, la collecte des cartons des entreprises du quartier de Fontvieille a également été mise en œuvre. Afin de faciliter et d'encourager le geste de tri, des conteneurs ont été installés au sein d'une centaine de résidences de la Principauté.

Les derniers chiffres comparatifs entre les premiers semestres 2013 et 2014 montrent une progression régulière des déchets triés.

► Lutte contre les pollutions

La surveillance permanente de la qualité des milieux est assurée tout au long de l'année par la Direction de l'Environnement, grâce à des réseaux de surveillance (qualité de l'air, qualité des eaux marines côtières et des eaux de baignade, nuisances sonores...) qui permettent de répondre aux enjeux prioritaires de lutte contre les pollutions et d'amélioration du cadre de vie.

► Qualité de l'air

Le développement des activités humaines, industrielles et logistiques, la production d'énergie, ou l'élimination des déchets, sont sources de rejets dans l'atmosphère de substances polluantes. Afin de prévenir une gêne ou un risque pour la santé et l'environnement, un réseau automatisé de stations de surveillance de la qualité de l'air a été mis en place en Principauté depuis 1991 (quai Antoine 1^{er}, rue Grimaldi, place des Moulins, école de Fontvieille et boulevard Charles III).

Ce réseau fournit des mesures en continu et permet l'élaboration des alertes de pollution, ainsi que le suivi sur le long terme de l'évolution de la qualité de l'air. Il se compose de deux types de station de surveillance : celles de proximité, et celles de fond. Les premières

sont proches des sources de pollution (trafic routier), les secondes dites également d'ambiance générale, sont éloignées de toute source de pollution marquée.

Les polluants visés sont : le dioxyde d'azote, les particules fines et en suspension, le plomb, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone et le benzène. Les valeurs relevées sont comparées aux seuils limites fixés par les directives européennes.

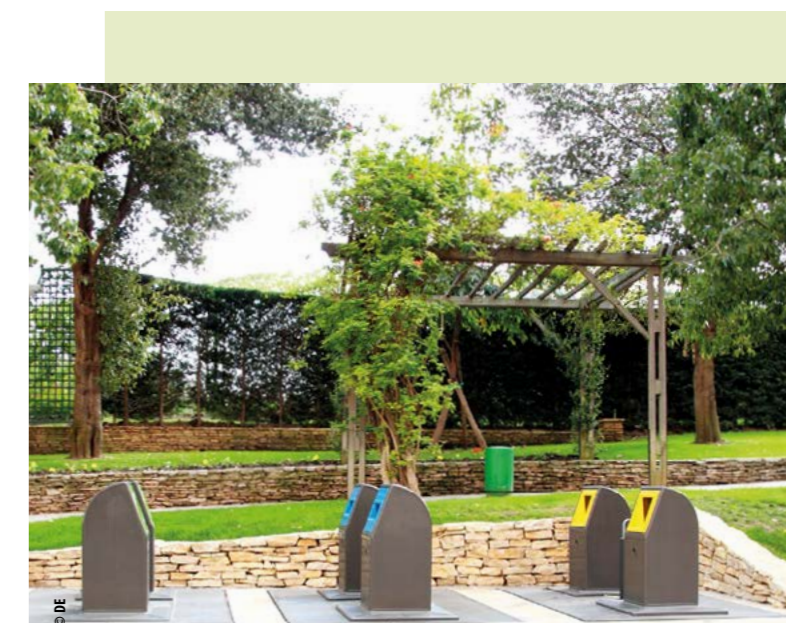
Afin d'améliorer le traitement des fumées de l'usine d'incinération, des travaux de l'ordre de 20 millions d'Euros ont été réalisés en 2006 sur le système four-chaudière, l'amélioration de l'épuration, le doublement de la tour de lavage et la mise en place d'un filtre catalytique.

Les fumées rejetées par l'usine sont contrôlées en permanence, et les données de cette surveillance en sortie de cheminée sont comparées aux normes européennes. De plus, des campagnes de mesures de leurs retombées dans le voisinage sont effectuées régulièrement, et les résultats de ces mesures restent représentatifs de milieux peu ou pas contaminés (bruit de fond urbain ou industriel).

► Lutte contre les nuisances sonores

Les principales sources de nuisances sonores en Principauté sont les chantiers, les transports routiers, l'héliport, les bruits liés aux établissements de nuit et les bruits de voisinage.

L'action du Gouvernement porte sur deux aspects : la surveillance des pollutions sonores et la lutte contre les nuisances de chantier.





Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA participe au congrès « Innovative City »

Dans son intervention lors du congrès « Innovative City », à Nice, le 25 juin 2014, Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, a présenté les axes sur lesquels Monaco pourrait s'engager dans une démarche de ville intelligente et qui portent sur quatre thématiques fortement interconnectées : la planification urbaine stratégique ; la mobilité des personnes et des biens ; l'environnement et le cadre de vie ; l'anticipation et la gestion des risques de la ville intelligente.

Les actions concrètes menées par la Principauté ces dernières années dans le cadre du projet « Monaco ville durable intelligente » portent sur le développement de la maquette numérique 3D, la maîtrise et le pilotage des énergies dans un ensemble de 42 bâtiments de l'Etat, la couverture du territoire avec la technologie 4G, la gestion des flux quotidiens de populations par une politique proactive et des actions multiples : développement des transports en commun, réalisation d'infrastructures routières, valorisation des véhicules écologiques...

Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA a rappelé le partenariat lancé par le Gouvernement avec l'Institut de recherche EURECOM et Monaco Telecom pour la mise en œuvre d'un laboratoire sur la sécurité numérique destiné à accompagner la démarche Smart City.

► Surveillance des pollutions sonores

La question des nuisances sonores est partie intégrante de la qualité de vie en Principauté. L'enjeu pour la Principauté est de préserver son cadre de vie, tout en assurant son développement économique et urbanistique. Le réseau de mesure et de surveillance des nuisances sonores est assuré par trois stations fixes de mesure du bruit en continu et deux stations mobiles multi-capteurs (météo-bruit) placées dans des « zones à enjeux », notamment pour caractériser et préserver des zones calmes.

Si les niveaux observés sont caractéristiques d'un milieu très urbanisé, l'absence de poids lourds la nuit permet d'obtenir des niveaux de bruits nocturnes modérés.

En outre, la vitesse sur certaines portions de routes a été réduite et des revêtements antibruit sont expérimentés. De plus, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, des axes principaux sont aujourd'hui souterrains, ce qui contribue à limiter les émergences sonores.

Le réseau de surveillance des nuisances sonores comprend également la mise en place d'un système de monitoring du bruit de l'héliport. Une étude psycho-acoustique menée par le Gouvernement a permis de mettre en place un certain nombre d'initiatives : restriction des vols pour les essais moteurs, nouvelles procédures pour l'atterrissage et le décollage, autorisation de fermeture des loggias situées au niveau des façades impactées par l'héliport et limitation du temps de stationnement au sol des appareils rotors allumés à 10 minutes.

► Lutte contre les nuisances de chantier

La lutte contre les nuisances de chantier s'est renforcée en 2010, avec la promulgation d'un arrêté ministériel modifiant les horaires durant lesquels les travaux sont autorisés. Par ailleurs, une circulaire a été diffusée en 2011 aux acteurs de la construction afin qu'ils intègrent la problématique du bruit dans la programmation des chantiers. Cette circulaire prévoit la réalisation préalable d'une étude de bruit, évaluant l'ambiance sonore avant travaux aux abords immédiats du futur chantier, et l'édition d'une courbe prévisionnelle des nuisances sonores occasionnées par ces travaux. Ces mesures visent à favoriser les techniques et les matériels les plus performants en termes d'impact sonore.

► Réseau de surveillance des risques

Le réseau de surveillance des risques est composé d'un :

- Réseau de deux stations de surveillance météorologique permettant de recueillir les données de températures, de précipitations, de vents, d'hygrométries et du rayonnement solaire.
- Système de capteurs sismiques avec la collaboration du Centre Universitaire Géoazur.
- Marégraphe en coopération avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM).
- Système de détection de la radioactivité ambiante.

► Gestion des espaces verts

Les espaces verts de la Principauté sont gérés de façon écoresponsable par la Direction de l'Aménagement Urbain avec la mise en œuvre de la lutte biologique, l'emploi de fertilisants biologiques et l'abandon de l'utilisation de tous produits chimiques. Il s'agit également de gérer les consommations d'eau, par l'optimisation des installations et matériels hydrauliques avec la rénovation des anciens réseaux, l'utilisation de matériels plus économes en eau et la plantation de végétaux méditerranéens moins gourmands en eau.

Grâce à ces méthodes de gestion innovantes, trois sites du secteur du Larvotto ont obtenu en 2012, le label Espace Vert Ecologique (EVE) : le Jardin Japonais, le Jardin de la Villa Sauber et un groupe de jardins composé du Portier, de la berme centrale (située au droit du Jardin Japonais et du Grimaldi Forum) et des espaces plantés autour du Grimaldi Forum. Cette distinction internationale constitue une véritable reconnaissance de la politique de gestion des jardins publics mise en œuvre depuis plusieurs années par la Direction de l'Aménagement Urbain.

Afin de renforcer la politique de la Principauté en faveur du « patrimoine vert », le Code de l'arbre a été élaboré, avec pour objectif de définir les actions à mener pour gérer et conserver le patrimoine arboré de la Principauté. Il s'applique à l'ensemble des espaces verts publics et privés. Ainsi, plus d'un millier d'espèces ont reçu le statut d'arbre remarquable, basé sur plusieurs grilles d'appréciation relatives à différents critères : biologiques, botaniques, sociaux et environnementaux.





MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ MONÉGASQUE

© M. VITALI / Centre de Presse

La politique du Gouvernement Princier en faveur du Développement Durable s'appuie sur l'engagement et la mobilisation de la Communauté monégasque et des différents acteurs du secteur privé et du milieu associatif.

► La démarche écoresponsable de l'Administration

Depuis 2009, l'Administration monégasque s'emploie à mettre en œuvre une démarche écoresponsable, en s'appuyant sur un réseau de référents représentant tous les Services de l'Etat. Cette démarche consiste à intégrer les préoccupations environnementales à l'ensemble de ses activités en visant l'exemplarité par :

- La sensibilisation et la formation au développement durable des agents de l'Etat.

- Une politique d'achats favorisant les éco-produits.
- La réduction des consommations d'eau, d'énergie et de papier.
- L'optimisation de la gestion des déchets.
- L'amélioration de la gestion du patrimoine bâti et non bâti.
- L'amélioration de la gestion des déplacements professionnels.
- La réduction de l'empreinte carbone de ses activités.

La mise en œuvre du plan d'actions écoresponsables a permis notamment d'intégrer des recommandations environnementales sur l'utilisation de produits écolabellisés dans le marché de prestations d'entretien des locaux administratifs et de disposer d'une gamme de bureaux éco-conçus.

15^{ème} édition de l'opération Jeun'Elec

Dans le cadre de cette 15^{ème} édition, 424 élèves des classes de 4^{ème} de la Principauté ont participé le 6 février 2014 à une journée sur la sécurité routière et d'essai de véhicules électriques sur le quai Albert 1^{er} : scooters, vélos à assistance électrique, automobiles et karts.

Organisé par le Club des Véhicules Electriques de Monaco, en étroite collaboration avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Direction de l'Environnement, ce rendez-vous annuel a pour but de sensibiliser les collégiens de 4^{ème} à la problématique de la pollution liée au transport routier urbain et aux solutions pour la réduire. Cette opération a conduit les collégiens à participer à un concours visant à créer un « slogo » (mélange de slogan et logo) sur le thème de la mobilité électrique.

Le premier prix de ce concours, un scooter électrique, a été remis le 27 mars 2014 par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II au lauréat, dans le cadre du Salon Ever.



© M. VITALI / Centre de Presse



© M. VITALI / Centre de Presse

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les restaurants des établissements scolaires, périscolaires, de santé ou de soins, publics ou privés, sont tenus de proposer des menus contenant au moins 10% de matières premières issues de l'agriculture biologique. Cette proportion passera à 20% en 2015.

Afin d'évaluer l'impact de ses activités et de développer une stratégie carbone, la Direction de l'Environnement a réactualisé en 2014, le bilan gaz à effet de serre de l'ensemble des activités de l'Administration Monégasque.

Conjointement aux actions de réduction mises en place par l'ensemble des Services, l'Administration compense, depuis 2012, les émissions engendrées par ses déplacements professionnels, via le programme de compensation volontaire « MCO₂ Monaco Carbon Offsetting » mis en place par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Afin de maîtriser et réduire l'impact de ses activités sur l'environnement les Services du Gouvernement se sont engagés dans des systèmes de management environnemental. Ainsi le Service des Parkings Publics a été le premier Service à obtenir la certification ISO 14001 et 9001. La Direction de l'Environnement vient également d'obtenir, en 2014, la certification ISO 14001 portant sur l'ensemble de ses activités administratives, de laboratoire et de terrain.

Journée internationale de la biodiversité

Les Nations Unies ont désigné le 22 mai comme Journée internationale de la biodiversité dans le but d'encourager la compréhension des enjeux liés à la biodiversité et d'accroître la sensibilisation sur ce sujet. En 2014, la Direction de l'Environnement s'est associée au Parc National du Mercantour pour proposer deux randonnées de sciences participatives, sur le thème de la découverte et de l'identification des insectes et des papillons.



© C. GILLOU / Centre de Presse

Par ailleurs, pour permettre d'accompagner l'ensemble des acteurs de la Principauté dans cette démarche écoresponsable, la Direction de l'Environnement a lancé, en 2014, le programme « Commerce engagé ». Cet outil permet d'accompagner le territoire monégasque vers une démarche de consommation durable, en tenant compte de ses particularités. Cette démarche vise la mise en place d'actions concrètes comme la suppression des sacs à usage unique, la promotion des circuits économiques courts, la réutilisation des emballages, l'amélioration du tri des déchets résiduels...

Concernant la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le Gouvernement, poursuit la mise en œuvre de la démarche « Monaco s'engage contre la déforestation » initiée par la Fondation Prince Albert II. Le Gouvernement encourage ainsi l'utilisation du bois certifié au sein de l'Administration dans les nouveaux projets de construction et pour toute activité commerciale utilisant du bois.

► Le secteur privé et associatif

L'action de l'Etat doit trouver son prolongement dans l'adhésion des différents acteurs de la communauté monégasque.

La mobilisation du secteur privé doit être soulignée avec, par exemple, l'engagement du Grimaldi Forum, qui a mis en place un système de management visant à réduire l'impact de son activité événementielle sur

10^{ème} édition de Monacology

Initiée par l'Association monégasque « Act For Nature », Monacology a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'environnement et à la biodiversité. Au travers d'ateliers pédagogiques et ludiques, les enfants découvrent comment ils peuvent à leur échelle, devenir acteur d'un développement durable. Cette année, la Direction de l'Environnement a proposé un atelier sur le thème : « Un réfrigérateur bien ordonné permet d'économiser des aliments, mais aussi de l'énergie ».



l'environnement. Le Grimaldi Forum Monaco est l'un des premiers centres de congrès en Europe à avoir obtenu la certification ISO 14001 pour son système de management environnemental : isolation thermique naturelle, utilisation de l'eau de mer pour la climatisation et le chauffage, tri sélectif, recyclage des déchets, éclairage basse consommation, utilisation de produits éco-labellisés et prestataires éco-sensibles.

Un autre exemple majeur de cet engagement des entreprises pour la période 2013-2016 est illustré par la Société des Bains de Mer, qui s'est engagée sur une seconde charte environnementale portant notamment sur le management environnemental, la maîtrise des ressources, le tri sélectif, la biodiversité, les achats responsables...

Le milieu associatif est tout aussi actif avec une dizaine de structures développant des programmes d'actions. Celles-ci se mobilisent notamment chaque année, début juin, en participant à la semaine de sensibilisation à l'environnement : « Monacology », organisée en faveur du jeune public monégasque.

► Un événementiel écolo et durable

Cette mobilisation se retrouve également dans les nombreux événements qui jalonnent tout au long de l'année la vie de la Principauté, notamment autour du thème de la mobilité électrique avec :

- Le salon EVER sur les véhicules électriques.
- Jeun'Elec, qui a pour objectif de sensibiliser les collégiens à l'environnement et aux véhicules électriques.

- Le Rallye de Monte-Carlo des Energies Nouvelles organisé par l'Automobile Club de Monaco, réservé aux véhicules émettant moins de 115 g/CO₂/km.

- La société monégasque VENTURI, qui a démontré la fiabilité de l'utilisation de la motorisation électrique au travers de plusieurs expéditions, sans assistance, sur les continents asiatique et africain, mais également en relevant plusieurs défis avec des véhicules motorisés par cette société.

- La Semaine Européenne de la Mobilité qui se déroule chaque année au mois de septembre en Principauté.

De nombreuses entités scientifiques sont présentes sur le territoire Monégasque et des partenariats sont régulièrement créés, notamment autour des actions de sensibilisation communes.

Enfin, S.A.S. le Prince Albert II récompense chaque année, dans le cadre de Sa Fondation, les personnalités et les jeunes chercheurs pour leurs actions exemplaires et leurs travaux en faveur de l'Environnement et du Développement Durable dans les 3 domaines d'actions prioritaires de la Fondation Prince Albert II de Monaco : le changement climatique, la biodiversité et l'eau.

► Les Associations

Le milieu associatif monégasque s'implique également dans des programmes d'actions en faveur de la protection des milieux, de la promotion de la mobilité et de l'écoresponsabilité. Ce dynamisme associatif est le reflet d'une prise de conscience collective, dont voici une liste non exhaustive des partenaires du Gouvernement monégasque :

• Club des Véhicules Électriques de Monaco

Adresse : Patio Palace, 41, avenue Hector Otto
Tél : 97 77 54 21 - www.amave.mc

• Association Monégasque pour la Protection de la Nature

Adresse : 14, quai Antoine I^{er}, Le Ruschino
Tél : 92 05 61 70 - www.ampn-asso.mc

• École bleue, Académie Monégasque de la Mer

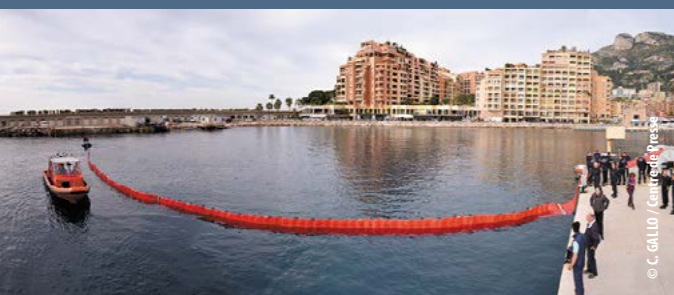
Adresse : Local AMAMM, Esplanade du Larvotto, Avenue Princesse Grace
Tél : 06 78 63 03 85
www.ecolebleue-monaco.com

• MC2D Monaco Développement Durable

Adresse : Le Patio Palace, 41, Avenue Hector Otto
Tél : 97 77 54 21 - www.mc2d.org

Exercice anti-pollution dans le port de Fontvieille

Dans le cadre des actions de prévention mises en œuvre par le Gouvernement, la Direction des Affaires Maritimes a organisé, le 18 avril 2014, un exercice anti-pollution. Cet exercice annuel a lieu en alternance dans les ports de la Principauté (Hercule et Fontvieille) et implique la Division de la Police Maritime et Aéroportuaire, le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco et la Société d'Exploitation des Ports de Monaco. La Principauté est équipée depuis plus de quinze ans pour faire face à ce type d'accidents.



Déplacement de l'épave du Toulonnais

Le 21 mars 2014 après deux mois de travail pour la préparation de l'épave, le remorqueur *le Toulonnais* est déplacé vers son nouveau site d'accueil, sous le Musée Océanographique.

Le Toulonnais, initialement baptisé *Provençal 11*, avait été volontairement immergé à l'entrée du port Hercule par la Comex, le 17 avril 1991, afin de créer un récif artificiel pour le sous-marin *Seabus*.

Situé dans l'avant-port Hercule depuis les nouveaux aménagements portuaires, l'objectif de ce déplacement a été de redonner sa fonction de récifs artificiels à l'épave. Cette opération financée par le Gouvernement Princier, et supervisée par la Direction des Affaires Maritimes, a été réalisée par la société Prodive.

Le Toulonnais constitue désormais un nouveau site dédié à la plongée sous-marine en Principauté. Sa colonisation par les espèces marines fera l'objet d'études menées par la Direction de l'Environnement.

5^{ème} récolte de miel de Monaco dans le cadre des journées APIdays

Dans le cadre de l'opération APIdays, associant les apiculteurs de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) et plus de 60 villes où sont implantées des ruches, la 5^{ème} récolte du miel de Monaco a eu lieu le 20 juin 2014, en présence de Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

A cette occasion, les élèves de l'école Saint-Charles ont découvert le processus d'extraction du miel tout en participant à des ateliers de sensibilisation au rôle fondamental de l'abeille dans la pollinisation. Chacun est reparti avec un pot de miel « Made in Monaco ».



© M. VITALI / Centre de Presse

11 octobre 2014 : opération de nettoyage de la Réserve du Larvotto

Le 11 octobre 2014 une vaste opération de nettoyage a été organisée par l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature dans l'enceinte du Larvotto.

Les membres de l'association appuyés par les bénévoles des deux clubs de plongée monégasques, la Direction des Affaires Maritimes, la Direction de l'Environnement et des employés du Fairmont Hotel, ont pu récolter, sur les fonds marin de la réserve et sur la plage, près de 50 kg de déchets. Ces derniers ont ensuite été triés avec l'appui de la Société Monégasque d'Assainissement.



© C. GALLO / Centre de Presse

Le calendrier des dates environnementales

- **22 mars** : Journée Mondiale de l'Eau ;
- **29 mars** : Earth Hour ;
- **1^{ère} semaine d'avril** : Semaine du Développement Durable ;
- **22 mai** : Journée Internationale de la Diversité Biologique ;
- **5 juin** : Journée Mondiale de l'Environnement ;
- **8 juin** : Journée Mondiale des Océans ;
- **En juin** : Monacology ;
- **En septembre** : Semaine Européenne de la Mobilité ;

► Quelques contacts utiles

Direction de l'Environnement

3, Avenue de Fontvieille, MC 98013 Monaco
Tél. : (+377) 98 98 80 00 / Fax : (+377) 92 05 28 91
E-mail : environnement@gouv.mc

Fondation Prince Albert II de Monaco

Villa Girasole
16, Boulevard de Suisse, 98000 Monaco
Tél : 98 98 44 44 / Fax : 98 98 44 45
www.fpa2.com

CSM : Centre Scientifique de Monaco

Secrétariat général
8, Quai Antoine I^{er}, 98000 Monaco
Tél : 97 77 44 00
www.centrescientifique.mc

CIESM : Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée

Villa Girasole,
16, Boulevard de Suisse, MC 98000 Monaco
Tél : 93 30 38 79
www.ciesm.org

Musée Océanographique de Monaco Institut Océanographique, Fondation Prince Albert I^{er} de Monaco

Avenue Saint-Martin, MC 98000 Monaco
Tél : 93 15 36 00 / Fax : 93 50 52 97
www.oceano.mc

Accord RAMOGE

Secrétariat de l'Accord RAMOGE
Le Michelangelo
7, avenue des Papalins
Tél : 98 98 42 29 / Fax : 98 98 40 07
www.ramoge.org

ACCOBAMS : L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente

ACCOBAMS Secrétariat Permanent
Jardin de l'UNESCO, Les Terrasses de Fontvieille,
MC 98000 Monaco
Tél : 98 98 80 10 / 20 78 / Fax : 98 98 42 08
www.accobams.org

Téléservice pour les demandes de documents CITES monégasques

Depuis le 4 novembre, la Direction de l'Environnement et la Direction de l'Administration Électronique et de l'Information aux Usagers mettent à disposition de toute entreprise ou personne concernée, une démarche en ligne permettant d'effectuer les demandes de documents CITES. Ce processus s'inscrit dans le cadre du développement de l'Administration Électronique.

Pour mémoire, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son acronyme CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre États. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Cette nouvelle démarche en ligne permet de réaliser de façon simple et sécurisée par Internet les demandes de documents CITES.

Pour en savoir plus sur cette démarche en ligne :
<http://service-public-entreprises.gouv.mc/En-cours-d-activite/Autorisations-ponctuelles/Formalites-CITES/Demander-un-permis-CITES>

NOUVELLE
DÉMARCHE EN LIGNE



© DR

5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire à Monaco

La 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire s'est tenue à Monaco, du 6 au 10 octobre 2014. Elle a réuni les représentants des 82 Etats membres de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), d'organisations internationales gouvernementales, non gouvernementales et du monde de l'industrie.

Dans son discours d'ouverture, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé l'importance de l'hydrographie, de la cartographie marine et du renforcement des capacités dans la gestion durable des mers et océans. Placée sous la présidence allemande du Dr. Mathias Jonas, cette conférence a eu pour thème la place des données hydrographiques dans un monde géospatial.



La Direction de l'Environnement certifiée ISO 14001

Vendredi 19 décembre 2014, M. Christophe Prat, Directeur de l'Environnement, s'est vu remettre le certificat ISO 14001 en présence de Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

l'impact de ses activités sur l'environnement, dans le respect de la réglementation en vigueur. La norme ISO 14001 est la plus utilisée des normes de la série des normes ISO 14000 qui concernent le management environnemental.

Cette certification atteste d'un système de management environnemental conforme aux standards de l'ISO, et s'inscrit dans une perspective de développement durable. Plus d'un an de travail, suivi par l'auditeur de la société de certification DNV (Philippe PERIPHANOS) et portant sur l'ensemble de ses activités administratives, de laboratoire et de terrain, a permis à la Direction de l'Environnement d'aboutir à ce résultat. Une démarche accompagnée par le groupe Expression et ses représentants, M. Jean TONELLI et Mme Bernadette MONFORT.

Cette démarche de certification traduit cette volonté de l'ensemble du personnel de mettre en place un processus d'amélioration continue, afin de réduire et de prévenir





Direction de L'Environnement

3, avenue de Fontvieille
MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 80 00
Fax : + 377 92 05 28 91
environnement@gouv.mc
www.gouv.mc